



Monument d'un balafoniste dans la capitale du Kéné Dougou, réalisé dans le cadre du festival du triangle Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso

Briser les barrières à la frontière Mali-Burkina Faso : analyse participative des dynamiques de conflits et des opportunités de paix dans les régions frontalières de Sikasso et des Hauts-Bassins

Briser les barrières à la frontière Mali-Burkina Faso : analyse participative des dynamiques de conflits et des opportunités de paix dans les régions frontalières de Sikasso et des Hauts-Bassins

Les efforts d'Interpeace pour la construction de la paix dans le monde sont rendus possibles par nos partenariats stratégiques du Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.



Kingdom of the Netherlands



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Cette publication a été produite avec le soutien financier de la Fondation PATRIP. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Interpeace et de l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP) et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Fondation PATRIP.

Équipe de recherche et publication

Interpeace

Alessia POLIDORO, Représentante régionale senior des programmes Afrique de l'Ouest

Stefano GHIRARDI, Représentant régional senior des programmes Afrique de l'Ouest par intérim

Cheick Fayçal TRAORE, Représentant pays, Burkina Faso

Kadiatou KEITA, Représentante pays, Mali

Chantal AZZAM, Programme Manager, Burkina Faso

Elisa BENEVELLI, Programme Manager, Mali

Alban TAPSOBA, Programme Officer, Mali

Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP)

Alassane NIAMBELE, Directeur Exécutif

Coordination de l'équipe de recherche

Weniba Sonia Christelle MANTORO, Senior Programme Officer, Interpeace Burkina Faso

Zoumana FANE, Chargé de programmes, IMRAP

IPAT Interpeace

Lucas WILLIG

Equipes de recherche

Yann Marius SOMA, Chercheur principal, Interpeace Burkina Faso

Fatoumata Mah TRAORE, Chercheuse principale, IMRAP

Mamoudou BIRBA, Chercheur principal, Interpeace Burkina Faso

Mamady BAGAYOKO, Chercheur assistant, IMRAP

Bintou SOW, Chercheuse assistante, IMRAP

Zoumana DIAKITÉ, Coordonnateur audiovisuel, IMRAP

Lionel Oby BASSOLÉ, Chargé d'audiovisuel, Interpeace Burkina Faso

Seydou Nourou Wele DIALLO, Chercheur assistant audiovisuel, IMRAP

Issiaka SAMAKE, Stagiaire, IMRAP

Equipe d'appui

Tacite DELMA, Chargé des opérations, Interpeace Burkina Faso

Sandra SOMBIE, Chargée d'appui aux opérations, Interpeace Burkina Faso

Sirandou DOUCOURE, Chargée des Finances, IMRAP

Aminata GUIRO, Coordinatrice de l'Administration et des Ressources Humaines, IMRAP

Hamed DIALLO, Chargé de communication, IMRAP

Mariam DAMANGO, Assistante Administrative, IMRAP

Asdawtane AG ALMOUBARECK, Logisticien, IMRAP

Alkaou SOUMARE, Chauffeur, IMRAP

Boureima dit Papa MAIGA, Chauffeur, IMRAP

Table des matières

3	Équipe de recherche et publication
6	Sigles et abréviations
7	1. Introduction
8	2. Messages clés issus du processus de recherche
8	2.1 Difficultés liées à la démarcation de la frontière, à la gestion des ressources naturelles
9	2.2 Des difficultés de cohabitation communautaires et transfrontalières
9	2.3 Les pesanteurs socioculturelles, une limite aux initiatives des femmes, pourtant actrices incontournables dans la gestion des ressources naturelles et des conflits
10	2.4 Les mécanismes de résolution des conflits : s'adapter au passé
10	3. Approche méthodologique
10	3.1. La recherche action participative (RAP)
12	3.2. L'outil audiovisuel
12	4. Définitions de quelques concepts clés
15	Chapitre 1 : Les dynamiques conflictuelles communautaires
15	1. Les facteurs de conflits communautaires
15	1.1 Le foncier, source principale de tensions et de conflits
17	1.2 La gestion des pâturages comme source de conflits
18	1.3 Les femmes, en marge de la gestion des ressources naturelles et des conflits
18	1.4 Facteurs de conflits secondaires
20	2. Les mécanismes de gestion des conflits communautaires
22	3. Les facteurs de résilience communautaires
25	Chapitre 2 : Les dynamiques conflictuelles transfrontalières
25	1. Les sources de conflits/tensions
29	2. Les mécanismes de prévention/résolution des conflits transfrontaliers
30	3. Les facteurs de résilience transfrontalière

33	Chapitre 3 : Propositions de solutions endogènes pour le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles
34	1. Des solutions en termes d'activités communautaires de renforcement de la cohésion sociale
36	2. Propositions de solution en termes d'infrastructures
37	3. Propositions de solutions pour l'autonomisation des femmes

41	Recommandations à l'endroit des Etats et des partenaires techniques et financiers
41	1. Conséquences de la démarcation de la frontière sur la gestion des ressources naturelles
42	2. De l'insécurité au renforcement de la collaboration entre les populations riveraines de la frontière et les Forces de défense et de sécurité

45	Conclusion générale :
49	Annexe 1
50	Annexe 2
51	Annexe 3 : Répartition des focus groups et entretiens individuels par localité

55	Bibliographie
-----------	----------------------

Sigles et abréviations

AV : audiovisuel

CCFV : Commission de conciliation foncière villageoise

CIJ : Cour internationale de justice

COFO : Commissions foncières

CVD : Comité villageois de développement

GRN : Gestion des ressources naturelles

IGM : Institut géographique du Mali

IMRAP : Institut malien de recherche action pour la paix

JNIM : Jama-at musrat al islam walmusilimin

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PAM : Programme alimentaire mondial

PATRIP : Pakistan-Afghanistan-Tajikistan Regional Integration Programme

PDSEC : Programme de développement social, économique et culturel

RAP : recherche action participative

1. Introduction

Les régions de Sikasso au Mali et des Hauts-Bassins au Burkina Faso revêtent une importance particulière en termes de coopération transfrontalière. Celle-ci constitue une opportunité de paix, de stabilité et de développement économique et social dans la région du Sahel. Cependant, la stabilité apparente qui existe à la frontière entre les deux pays depuis le dénouement juridique du conflit qui les a opposés dans les années 1975-1980 cache en réalité un profond malaise qui est vécu par les populations dans ces deux régions de manière persistante. En effet, en l'absence de consultation des locaux dans l'application de la décision de la Cour internationale de justice (CIJ), une opération de bornage de la frontière entre les deux pays fut entreprise. Ainsi, des champs jadis cultivés par des générations de familles se retrouvent de l'autre côté de celle-ci, sans possibilité pour les anciens propriétaires de continuer à les exploiter. Les frustrations découlant de ces actes étatiques ont généré des dynamiques de conflits difficilement résorbables jusqu'à nos jours, malgré les tentatives de communication des autorités administratives et politiques locales.

Celles-ci nécessitent des réponses structurées et durables, fondées sur l'identification des racines profondes des tensions et la proposition de solutions adaptées par les communautés elles-mêmes.

C'est dans ce contexte qu'Interpeace et l'Institut malien de recherche action pour la paix (IMRAP), avec l'appui financier de la Fondation PATRIP, ont mis en œuvre un processus de dialogue transfrontalier avec comme objectif de parvenir à une compréhension partagée des défis et des opportunités de renforcement de la cohésion sociale dans les régions frontalières de Sikasso au Mali et des Hauts-Bassins au Burkina Faso.

Ce rapport d'analyse est le fruit de vingt-quatre mois de recherche action participative menée par leurs équipes dans les communes de Finkolo et Danderesso au Mali et les communes de Sindo et Koloko au Burkina Faso. Son objectif est d'analyser la compréhension et les perceptions des acteurs consultés sur les dynamiques de conflits qui existent le long de la frontière partagée et de proposer des solutions. Il identifie aussi des opportunités de renforcement de la cohésion sociale, avec des recommandations pour les Etats et les partenaires techniques et financiers basées sur les données de la recherche action participative.

Le présent rapport est structuré en quatre parties : la première introduit et fait la synthèse des points saillants du document (messages clés, approche méthodologique, définitions des concepts clés...) et trois chapitres analysent les dynamiques conflictuelles communautaires et transfrontalières, de même que les recommandations formulées. La conclusion donne la vision générale du document.

2. Messages clés issus du processus de recherche

2.1 Difficultés liées à la démarcation de la frontière, à la gestion des ressources naturelles

Les conflits dans la région transfrontalière Sikasso-Hauts Bassins sont principalement liés au bornage de la frontière entre le Burkina Faso et le Mali.

La délimitation de la frontière a séparé les communautés qui vivaient en harmonie et partageaient les mêmes terres, les mêmes champs, les mêmes forêts, les mêmes cours d'eaux. Elle a également touché les différentes ressources naturelles de la zone concernée. Ainsi, des populations ont été privées de leurs terres et de leurs champs qui se retrouvent bien souvent de l'autre côté de la frontière. Cet exercice a engendré des interprétations différentes sur le droit de propriété. En effet, le processus de bornage n'a pas été accompagné par une communication conséquente autour des implications sur les terres partagées de part et d'autre de la frontière. De plus, les populations n'ont pas été assez impliquées. Ainsi, la mise en œuvre des droits d'usage des terres n'est pas effective et des populations qui possédaient des champs séparés dorénavant par la frontière n'ont plus accès à leurs terres. De même, les clauses cadastrales ne sont pas respectées par les communautés. En plus des litiges liés aux espaces cultivables, les cours d'eaux et les forêts connaissent la même interprétation. La frontière a défini une limite géographique qui est considérée comme le droit de propriété. Les cours d'eaux et les forêts sont de plus en plus interdites aux communautés venant du pays voisin. Toutes ces interprétations et interdictions accentuent les conflits entre les communautés transfrontalières.

Ceux-ci trouvent également leurs sources au sein des divergences entre autorités et populations liées généralement au non-respect des conventions relatives par exemple à l'exploitation de la forêt et aux déplacements des personnes ou des biens d'une localité à une autre. En effet, la faible implication des communautés dans le processus d'identification des problèmes ou de prise de certaines décisions par les au-



torités et surtout la faible communication autour des législations en vigueur dans les deux pays entraînent des conflits entre les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations qui ne comprennent pas l'interdiction de certaines pratiques. Cette situation est d'autant plus regrettable dans la mesure où il y a un maillage inégal de la région transfrontalière par les agents de sécurité de part et d'autre de la frontière. Ainsi, certaines pratiques des populations sont réprimandées dans un pays par les policiers, gendarmes, agents des eaux et forêts et les communautés et ne sont pas sanctionnées dans l'autre pays.

Les conflits entre autorités et populations se manifestent également par les tracasseries routières qui trouvent leurs sources bien souvent dans la disparité entre les deux pays sur la documentation des cycles et motocycles. Cette approche différente conduit certains agents de la sécurité à certains abus sur les populations détentrices de cycles et motocycles présents dans le pays voisin.

Dans la zone d'intervention du projet, il ressort des consultations que ces incompréhensions liées aux tracasseries routières et à la gestion des ressources naturelles ont largement provoqué la fragilisation du tissu social entre ces communautés unies par les liens de parenté à travers le non-respect de certaines clauses dans la zone transfrontalière.

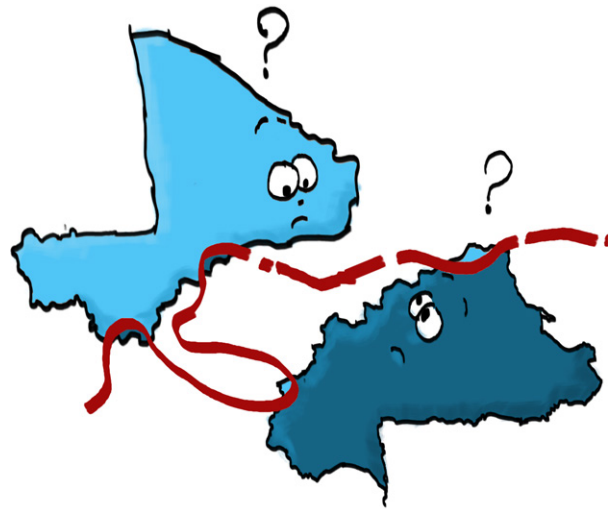
2.2 Des difficultés de cohabitation communautaires et transfrontalières

La recherche du lien entre les ressources naturelles et les conflits fait débat. Les différents mécanismes relatifs à la gestion de la compétition autour des ressources naturelles s'affaiblissant, il y a lieu de se demander si leur abondance est déterminante dans les tensions qui existent dans la zone d'intervention du projet.

La compétition s'est donc accrue autour de l'exploitation des ressources naturelles, provoquant de vives tensions à divers niveaux.

Cette situation s'explique par le fait que les ressources économiques sont distribuées de manière non équitable. Dans la zone d'intervention, le plus souvent, celles-ci sont concentrées entre les mains d'une poignée de personnes alors que le reste de la population souffre de pénuries.

Un autre facteur explicatif est la dégradation de l'environnement due à la croissance démographique ou à l'augmentation de la consommation par habitant alors que rien n'est entrepris pour renouveler les ressources naturelles existantes (par exemple la



déforestation liée aux nouveaux défrichements de champs ou à la recherche du bois de chauffe).

De même, la méconnaissance des populations des législations foncière, environnementale et routière, concernant l'usage des véhicules terrestres à moteur des deux Etats, alimente les tensions autour de l'usage des engins à deux roues de part et d'autre à la frontière.

2.3 Les pesanteurs socioculturelles, une limite aux initiatives des femmes, pourtant actrices incontournables dans la gestion des ressources naturelles et des conflits

Dans la zone d'intervention du projet, le poids des pesanteurs socioculturelles engendre une faible implication des femmes dans la prévention/gestion des conflits en général et ceux liés aux ressources naturelles en particulier. Celles-ci ne sont pas considérées comme actrices à part entière des conflits, mais en sont les premières victimes parce qu'elles constituent la charpente du processus d'exploitation et de consommation des ressources naturelles. Que cela soit au niveau de la famille, de la cellule sociale de base ou dans nos sociétés, elles s'emploient au quotidien pour maintenir les équilibres fragiles, mais les obstacles et les défis à relever sont tellement nombreux que tous leurs efforts s'en trouvent anéantis.

Pourtant, culturellement, dans toute la zone d'intervention du projet, la question de la gestion des conflits échappe aux femmes qui sont en marge de la réponse aux conflits. Il n'est généralement pas accepté que celles-ci soient associées aux discussions portant sur un conflit ou sur sa résolution. Même en cas de conflits sur les ressources naturelles impliquant une femme, c'est son époux ou son frère qui est habilité à participer à leur résolution. Cependant, les conséquences des tensions engendrent la détérioration des relations sociales de voisinage entre les hommes des villages protagonistes et affectent les liens entre les femmes, quand bien même elles n'ont pas un accès direct aux instances de décisions.

2.4 Les mécanismes de résolution des conflits : s'adapter au passé

Les conflits ont toujours existé entre et au sein des communautés, même s'ils s'intensifient dans la région transfrontalière à travers de nouveaux types de litiges. Ceux autour des ressources naturelles sont constitués de différends fonciers, de tensions entre agriculteurs et éleveurs. Les communautés ont toujours cohabité car les mécanismes en place permet-

taient une résolution pacifique des conflits. D'abord, le litige est réglé au niveau communautaire par les autorités coutumières. En cas de non-satisfaction des parties prenantes, il est porté au niveau communal par les autorités politiques (les maires) et administratives (les préfets). Finalement, il arrive au niveau judiciaire si un accord n'est toujours pas trouvé.

3. Approche méthodologique

3.1. La recherche action participative (RAP)

Dans le cadre de ce projet, Interpeace et l'IMRAP ont utilisé une approche de *recherche action participative* (RAP) pour analyser les dynamiques de conflits qui existent le long de la frontière partagée. Celle-ci consiste à mettre les communautés (acteurs) au cœur du processus de consultation en vue d'avoir leurs perceptions et leurs propositions de solutions. Elle repose sur la conviction qu'en soutenant l'ensemble des parties prenantes par leur participation significative à la compréhension des conflits, le processus de consolidation de la paix sera inclusif. Elle offre un cadre de recherche collectif dans lequel les populations participent à la recherche sur les obstacles à la paix durable et sur les solutions à apporter. Cette démarche s'appuie sur un processus prenant en compte les avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet. De ce fait, il s'est agi pour l'équipe de faciliter des espaces de dialogue (*focus groups*) et de tenir des entretiens individuels pour assurer l'inclusivité de celui-ci. Le processus de recherche a été mené à travers trente-neuf focus groups, dont douze dans les communes de Koloko et de Sindo au Burkina Faso, dix-neuf dans les communes de Danderesso et Finkolo au Mali et huit mécanismes transfrontaliers réalisés en mode visio-conférence. Les discussions dans les deux pays ont jeté les bases d'une bonne compréhension des dynamiques de conflits transfrontaliers mais aussi communautaires, facilitant ainsi l'organisation des dialogues entre représentants des deux côtés.

Les données ont été recueillies auprès des populations dans les villages, ce qui a contribué à la légitimation du processus. L'inclusivité a été effective dans le choix des participants à ces espaces de dialogue qui ont été le plus souvent homogènes du point de vue du genre (groupes de discussion des femmes et groupes de discussion des hommes) et hétérogènes du point de vue des couches sociales qui étaient toutes représentées. Cette approche permet aux femmes, par exemple, de s'exprimer plus librement sans les pressions sociales et culturelles qui pourraient exister dans des groupes mixtes.

Plus qu'un outil, les espaces de dialogue visent à encourager une culture du dialogue et à améliorer les relations parmi des groupes parfois antagonistes par le biais de rencontres répétées et structurées et d'une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter. À terme, leur mise en œuvre permet aux acteurs confrontés à une situation de dégager eux-mêmes une analyse partagée et soutenue par tous, pouvant servir de base à la co-construction de solutions aux problèmes. Ces espaces de dialogue ont permis aux populations de ne s'adressant plus la parole parfois depuis des années de renouer le contact tout en donnant la possibilité de débattre sans tabou des difficultés vécues au quotidien et affectant leur cohésion sociale (problèmes fonciers, pâturage, gestion des conflits...).

Quant aux entretiens individuels, ils ont été menés auprès de cent personnes dans l'ensemble des deux régions et ont porté sur les dynamiques de conflit et les opportunités de renforcement de la cohésion sociale dans la zone transfrontalière. Ils ont permis de recueillir les avis et opinions des autorités à différents niveaux (régions, provinces/cercles, communes) et de garantir ainsi une inclusivité verticale du processus.

L'analyse systémique a complété la *recherche action participative*. Cette approche a mis en jeu un ensemble d'éléments en interaction en vue de générer des dynamiques permettant ainsi de cerner les liens de causalité, d'action et de rétroaction entre les différents pans mentionnés dans les discours des personnes interrogées. L'analyse des données recueillies a permis de mettre en exergue les logiques de réflexion et de compréhension des populations sur les discussions menées dans les focus groups. Elle s'est aussi appuyée sur les conclusions de la revue documentaire détaillée qui a été établie au préalable. Cette situation a notamment permis de mieux percevoir les points de vue développés pour ensuite les confronter et dégager de nouvelles pistes de réflexion.

Aussi, un questionnaire a été relayé aux participants des focus groups pour affiner les connaissances de certaines réalités culturelles nécessaires à la compréhension des conflits et des traditions, au recueil des informations relatives aux modes de transmission des terres, à la gestion des ressources naturelles et aux difficultés de cohabitation. L'objectif de cette démarche quantitative était de faire état de la situation en matière de cohésion sociale au début du projet à travers l'analyse de deux indicateurs préalablement définis. En tout, 356 personnes ont participé à l'enquête.

Pour la mise en œuvre des activités du projet, une étude exploratoire a été menée dans la zone d'intervention. L'objectif de cette mission était de présenter le projet aux autorités politiques, administratives et coutumières des cercles de Sikasso et Yorosso afin de prioriser certains villages des communes d'Ouri-kéla, Koury, Kaboila, Danderesso. Elle a aussi permis de faire la cartographie des acteurs clés, des organisations locales, des zones et des communautés, de même que de prioriser certains villages pour la mise en œuvre du projet.

Après ce diagnostic, les consultations ont été menées à trois niveaux : dialogue dans les pays, focus groups transfrontaliers et ateliers de validation.

Compte tenu des mesures restrictives fixées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID 19, l'option de la visioconférence a été adoptée comme alternative à la tenue des focus groups transfrontaliers en mode présentiel. De ce fait, les participants se sont réunis de part et d'autre de la frontière à Sikasso et à Orodara pour prendre part aux débats de façon virtuelle. Ces focus groups transfrontaliers ont permis aux différents villages consultés de proposer des personnes pour la mise en place d'une commission transfrontalière dont la liste des membres a été validée de manière consensuelle.

Les 70 membres de la commission transfrontalière ont bénéficié d'une formation en techniques de facilitation et de médiation communautaire. Le rôle, le mandat et les missions de la commission ont été définis de manière participative et inclusive. Ses membres ont travaillé sur les pistes qui avaient été proposées lors des focus groups pays et transfrontaliers, de même que celles identifiées dans les ateliers de restitution, pour aboutir à des solutions concrètes, endogènes, priorisées ayant recueilli l'adhésion de tous les villages.

3.2. L'outil audiovisuel

Les consultations ont été filmées et les images ont servi à produire des capsules audiovisuelles projetées lors des différents ateliers. Cette approche permet de garantir l'authenticité des propos avancés par les participants et oeuvre comme catalyseur lors des discussions. Elle est utilisée aussi pour établir un dialogue virtuel entre différentes communautés en vue de renforcer la cohésion sociale. C'est un moyen permettant aux chercheurs d'engager les acteurs, de fournir des informations supplémentaires pour améliorer les principaux points d'attention, de clarifier les points discutés et de susciter du débat. L'une des valeurs ajoutées de cet outil est la facilité de compréhension et d'adaptation qu'il offre aux groupes cibles qui l'utilisent.

Au cours de ce processus, ce dispositif a également alimenté un dialogue virtuel entre des participants se trouvant à distance. Cette approche leur a permis de se découvrir virtuellement avant de se rencontrer physiquement. Beaucoup d'acteurs engagés dans le processus ne s'expriment pas dans la langue française. Les films ont été produits en maintenant les citations originales des participants dans la langue locale avec un sous-titrage en français. Ce dispositif leur a permis de se reconnaître dans le processus et de se l'approprier. Une version définitive de la capsule vidéo accompagnera le rapport narratif.

4. Définitions de quelques concepts clés

Les concepts ci-dessous doivent être compris dans le cadre de cette recherche comme suit :

Conflits communautaires : ce sont des tensions existant le plus souvent entre les villages d'une même commune ; entre les villages des communes voisines ; entre les habitants d'un même village et/ou entre les membres d'une famille. Les dynamiques conflictuelles communautaires se réfèrent aux tensions vécues entre villages voisins du même territoire national.

Conflits transfrontaliers : les conflits transfrontaliers renvoient à toutes les difficultés de cohabitation existant entre les villages se trouvant de part et d'autre de la frontière, notamment par l'exploitation des ressources naturelles.

Facteurs de résilience : les facteurs de résilience renvoient aux mécanismes, pratiques et habitudes

dont disposent les communautés pour surmonter et/ou atténuer ou prévenir les difficultés et tensions liées à la cohabitation entre elles. Ils portent sur les conflits communautaires et transfrontaliers.

FDS : Forces de défense et de sécurité. Dans le cadre de la recherche, sont concernés les policiers, gendarmes, douaniers, garde-frontière et agents des eaux et forêts.

Parenté/cousinage à plaisanterie : la parenté ou cousinage à plaisanterie est une pratique sociale typiquement d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale qui autorise certaines ethnies ou des habitants d'une région, d'une province ou d'un village à se moquer ou s'insulter, et ce sans conséquence. C'est une alliance sociale qui contribue au vivre ensemble à cause de son caractère régulateur et normatif des liens sociaux.

Chapitre 1 : Les dynamiques conflictuelles communautaires

Chapitre 1 :

Les dynamiques conflictuelles communautaires

Les dynamiques conflictuelles communautaires portent sur les incompréhensions et les conflits qui se déroulent à l'intérieur des pays. Il s'agit des tensions existantes le plus souvent entre les villages d'une même commune, entre les villages des communes voisines, entre les habitants d'un même village et/ ou entre les membres d'une famille. Les dynamiques conflictuelles communautaires se réfèrent donc aux différends entre villages voisins du même territoire national. S'il est vrai que le pro-

cessus de dialogue transfrontalier vise avant tout à faire émerger les dynamiques qui opposent les populations de chaque côté de la frontière, la recherche menée a permis de noter qu'à côté de celles-ci, il existe des dynamiques de conflits à l'intérieur des Etats qui méritent d'être analysées. Seront successivement évoqués les facteurs de conflits, les mécanismes de prévention et gestion des conflits et enfin les facteurs de résilience.

1. Les facteurs de conflits communautaires

Les principales activités pratiquées dans les régions de Sikasso au Mali et des Hauts-Bassins au Burkina Faso sont entre autres l'agriculture, l'élevage, le commerce. Les consultations ont révélé que la plu-

part des dynamiques conflictuelles communautaires dans ces régions portaient sur la gestion des ressources naturelles et précisément la question foncière.

1.1 Le foncier, source principale de tensions et de conflits

La pression démographique et la commercialisation des produits de la terre contribuent à une compétition et à une pression accrue d'utilisateurs de plus en plus nombreux pour l'exploitation ou l'appropriation des ressources foncières mais aussi à un affaiblissement dans de nombreux villages de la légitimité et du pouvoir effectif des autorités foncières traditionnelles. Les conflits sont de natures diverses.

Les problèmes récurrents qui surviennent concernant le foncier portent sur le non-respect des limites. Etant donné que les terres appartiennent aux familles/villages, chaque famille/village connaît les frontières de celles-ci. En raison de la démographie qui a conduit à avoir de grandes superficies, les

terres des familles ont tendance à se jouxter. La limite du champ d'une famille est le début du champ d'une autre famille. Le problème survient lorsque les membres d'une famille exploitent leurs terres jusque dans celles d'une autre famille.

« Celui qui a été le premier à cultiver là-bas coupe son champ pour dépasser les anciennes limites. Cela étant, l'autre vient ; il se rend compte que là où il cultivait, les limites ne sont plus les mêmes, elles ont été dépassées par l'autre. C'est cela qui amène beaucoup de querelles »¹.

Les tensions naissent du fait que ces actes sont inter-

1 Focus group avec les populations de Sintasso, commune de Koloko (Burkina Faso), juillet 2020.

prétés comme une tentative de récupération et d'appropriation par l'une des familles d'un champ dont il n'a pourtant pas la propriété. Cette situation amène des contestations pouvant être violentes.

Les populations insistent aussi sur le fait que dans le temps, il n'y avait que très peu de conflits fonciers au sein des familles. La terre n'était pas, en effet, objet d'appropriation individuelle. C'était un bien collectif à tout point de vue, un patrimoine familial. Du fait de l'augmentation de la population, de l'agrandissement de la taille des familles et de la mécanisation entraînant une augmentation des capacités de production, les terres ne suffisent plus. Le rétrécissement occasionné par la taille des familles fait naître des velléités de partage lorsque le chef de famille, garant de la cohésion familiale, décède. Le collectivisme cède la place à l'individualisme : « *aujourd'hui, chacun veut sa portion de terre et cela amène des tiraillements dans les familles. Au sein des communautés, l'indépendance a pris le dessus* »². C'est autour de la compétition pour le partage de la terre que les tensions naissent.

Une troisième source de différends entre agriculteurs est relative aux contestations entre descendants de deux familles revendiquant des terres qui auraient appartenu à leurs ascendants respectifs :

*« Des gens ont donné la terre parce qu'ils n'avaient pas de grandes familles. Les petits enfants qui grandissent fondent leurs familles, ont une descendance importante et exigent alors les terres données par leurs grands-parents, car eux ils n'ont plus rien ; ils réclament leurs terres et cela est source de conflits »*³.

Les populations consultées expliquent qu'au regard de l'hospitalité qui caractérise cette zone, une personne non native de la localité peut se voir prêter/donner une terre pour la cultiver et nourrir sa famille. Cette transaction entre les deux personnes initiales se fait sur la base de la confiance et des relations cordiales qui ont pu se créer entre elles. Celle qui entre en possession de la terre s'y installe avec toute sa famille et l'exploite. A sa mort, ses enfants continuent de l'exploiter sans difficulté. Puis vient la troisième ou la quatrième génération. La croissance démographique et le manque de terres font alors naître des conflits au sein de celle-ci. Les descendants de la famille à l'origine du don/prêt réclament leurs terres au motif que ces terres appartiennent à leurs aïeux et que par héritage, elles leur reviennent de droit aujourd'hui. Ils contestent donc la transaction qui a pu avoir lieu entre leurs ascendants et ceux de la famille exploitant les champs actuellement :

*« Les petits-enfants contestent les transactions qui ont eu lieu entre leurs grands-parents, donc cela amène des revendications »*⁴.

Les petits-enfants de l'autre côté refusent de céder la terre au motif qu'elle a toujours été exploitée par leur famille depuis des générations, de leur arrière-grand-père jusqu'à eux en passant par leur grand-père et leur père. Ils revendiquent donc eux aussi la propriété par héritage et surtout par attachement à la terre cultivée des années durant.

*« Le terrain a déjà été donné à des personnes par les grands-parents. Avec la rareté des terres, les petits-fils réclament. Or, ceux qui ont exploité pendant des années ont un certain attachement à la terre. Donc, ils refusent de partir et cela crée des conflits »*⁵.

2 Entretien individuel avec le chef de service départemental de l'agriculture de Sindo, Sindo (Burkina Faso), 22 juillet 2020.

3 Entretien individuel avec la directrice provinciale de l'agriculture du Kéné Dougou, Orodara (Burkina Faso), 20 juillet 2020.

4 Entretien individuel avec le substitut du procureur près le Tribunal de grande instance de Orodara, Orodara (Burkina Faso), 20 juillet 2020.

5 Entretien individuel avec le chef de service foncier et organisation du monde rural à la direction régionale de l'agriculture des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 16 juillet 2020.

1.2 La gestion des pâturages comme source de conflits

La cohabitation entre éleveurs et agriculteurs est de moins en moins pacifique dans les zones d'intervention du projet car les deux pratiques seraient en rivalité à cause des difficultés pour l'accès à la terre. De façon générale, les premiers s'inquiètent de l'extension des terres cultivées aboutissant à une diminution de l'espace pour le bétail. Le manque de couloirs de transhumance crée des tensions qui entravent la cohésion sociale surtout pendant la saison des pluies.

« On a des difficultés à faire paître les animaux car il n'y a pas de couloirs de passage d'animaux ni de pâturage et si des solutions ne sont pas prises à temps, on va freiner l'élevage et se focaliser sur l'agriculture comme activité principale »⁶.

Les pistes à bétail, lorsqu'il y en a, n'existent que sur papier et sont invisibles sur le terrain.

Certaines zones de pâturage prévues par l'administration, en plus de ne pas être matérialisées physiquement, ne sont même pas enregistrées dans un document officiel. Il est donc difficile d'empêcher les agriculteurs de les occuper.

« Beaucoup de zones n'ont pas de documents. A un moment, le propriétaire terrien décide de faire ce qu'il veut de son champ. Pour les zones qui sont libres, même si elles sont destinées pour le pastoralisme, l'administration ne peut rien faire car il n'y a pas de documents qui les réservent. Donc elles sont occupées par les pro-

ducteurs agricoles »⁷.

En conséquence, les champs sont collés les uns aux autres, ne laissant aucun passage pour les animaux, qui sont obligés de les traverser à la recherche d'herbe pour se nourrir.

« Les terres sont beaucoup utilisées pour l'agriculture au détriment de l'élevage. Il s'en suit que les animaux n'ont pas de lieux propres et dans leur parcours, ils causent des dégâts de champs »⁸.

Ceux-ci, qu'ils soient intentionnels ou accidentels, occasionnent des tensions entre individus qui sont de la même communauté ou encore entre individus qui appartiennent à des communautés différentes. Le sentiment que les pertes subies ne sont pas réparées à leur juste valeur ou avec célérité envenime alors les divergences :

« La tension vient de ce que l'un se sent lésé et n'a pas une réparation juste ou rapide car il y a une lenteur dans la décision de justice ou des difficultés dans l'exécution même de la décision »⁹.

Tous ces conflits sont résolus en général par les mécanismes endogènes de dialogue auprès des coutumiers. A défaut, les autorités locales que sont le préfet ou le maire sont saisies et mettent en place un processus de conciliation. Sans amélioration, la situation est déférée au tribunal compétent qui tranche le conflit selon les mécanismes prévus par le droit.

6 Abdoulaye Traoré, éleveur, focus group hétérogène, Fourouma (Mali), 22 août 2020.

7 Entretien individuel avec le chef de service sur l'aménagement des espaces pastoraux à la Direction régionale de l'élevage des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), le 17 juillet 2020.

8 Entretien individuel avec le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 16 juillet 2020.

9 Entretien individuel avec le 1^{er} vice-président du Conseil régional des Hauts-Bassins chargé de l'agriculture, de l'eau, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 16 juillet 2020.

1.3 Les femmes, en marge de la gestion des ressources naturelles et des conflits

Dans les localités consultées, des contrastes sont perceptibles concernant le statut de la femme. En effet, elle joue un rôle clé dans l'exploitation et la consommation des ressources naturelles (exploitation des terres agricoles, utilisation des ressources forestières comme le bois, les produits forestiers non ligneux (le karité, le néré), exploitation des marigots pour les besoins en eau...) ; mais lorsqu'il s'agit de gérer une situation de conflit liée à ces ressources, son rôle reste limité. Les consultations révèlent que les préoccupations des femmes ne sont pas prises en compte à hauteur de ce qu'elles souhaitent. Celles-ci sont souvent exclues des prises de décision. Par rapport à l'exploitation des ressources foncières, elles ne sont généralement pas propriétaires de terres ; ce qui fait que leurs intérêts se trouvent constamment menacés. Les femmes peuvent se retrouver sans espaces cultivables à tout moment car de leur avis, elles cultivent sur des terres prêtées qui peuvent être retirées à tout moment par les hommes (beau-frère, neveu...). Il ressort des consultations que cette situation prend sa source dans le fait que la femme n'a pas droit à la terre et elle ne peut non plus hériter de celle-ci.

« La terre appartient aux hommes qui donnent l'autorisation aux femmes d'exploiter une petite portion du champ qu'ils auront eux-mêmes définie pour nourrir leurs enfants »¹⁰.

Pourtant, si les hommes utilisent les ressources naturelles, principalement la terre, pour leurs activi-

tés de production, les femmes ne sont pas en reste. Elles utilisent les ressources non seulement pour les mêmes raisons mais surtout pour les besoins domestiques car elles sont responsables de l'alimentation du ménage par son approvisionnement en vivres et denrées, bois et eau. Elles sont donc en contact direct avec les ressources naturelles au quotidien.

Mais paradoxalement, dans toutes les localités consultées, la question de la gestion des conflits échappe aux femmes. Elles sont en marge de la réponse aux conflits. Chez les Sénoufos, il se trouve que « gérer les conflits n'est pas une affaire de femme. C'est une affaire d'homme »¹¹. Il n'est donc pas accepté que celle-ci s'implique dans des discussions portant sur un conflit ou sur sa résolution.



1.4 Facteurs de conflits secondaires

Au-delà des problématiques foncières – qui restent le moteur principal des conflits dans l'espace couvert par la recherche – d'autres facteurs ont été identifiés. Il s'agit en particulier de l'instrumentalisation des tensions par les élites, du vol de bétail, de l'exploitation des cours d'eau et de la collecte des produits saisonniers.

Lors des différentes consultations, il est ressorti que certaines élites ou des personnes influentes des localités instrumentalisent les conflits fonciers à des fins personnelles.

« Ce sont les ressortissants basés dans les villes qui poussent les villageois à ne pas ac-

¹⁰ Focus group homogène avec les femmes de Sintasso, commune de Koloko (Burkina Faso), octobre 2020.

¹¹ Selon les entretiens réalisés auprès du 1er adjoint au maire de Koloko, du président du CVD de Koloko au Burkina Faso. Cette idée est aussi ressortie dans les focus groups tant homogènes qu'hétérogènes réalisés dans les communes de Koloko et de Sindo au Burkina Faso.

cepter les différentes solutions proposées au sein du village »¹².

Ces personnes profitent de leur statut social ou leur niveau d'instruction pour pousser les populations à refuser toutes les solutions de règlement des différends proposées par les mécanismes locaux. Elles les orientent vers les juridictions en mettant en avant l'idée que seul le tribunal pourrait leur donner satisfaction. Elles offrent alors leurs services – contre honoraires – pour assurer le suivi des procédures, avec pour seul but de se constituer une rente avec l'argent que les villages mettent à leur disposition. Ces conflits deviennent pour eux une source d'enrichissement personnel aux dépens de leur village.

Un autre facteur de frustration et de conflit identifié est le vol de bétail, phénomène très développé dans certains villages de la commune de Danderesso au Mali. Du point de vue des personnes consultées, cette situation s'explique d'une part par l'ancrage des relations sociales qui font qu'en cas d'arrestation d'un voleur, les parents viennent supplier les forces de sécurité pour le libérer. D'autre part, le laxisme de celles-ci, ne respectant pas les procédures judiciaires pour les poursuivre en justice, est aussi pointé du doigt : *« Une fois, nous avons arrêté des voleurs qui avaient en leur possession plus de vingt têtes de moutons. Ce voleur a affirmé que c'est un réseau donc il a dit le nom de tous ses complices. Quand nous avons amené ces voleurs à la gendarmerie, ils ont été enfermés. Moi-même je suis allé rendre visite à l'un d'eux pour m'assurer qu'il a été enfermé. Mais une semaine plus tard, nous nous sommes croisés dans le village, il m'a dit que nous l'avons accusé à tort que lui n'était pas un voleur »¹³.*

Dans la zone d'intervention du projet, il est ressorti des consultations en troisième lieu que certaines tensions résultent de l'exploitation des cours d'eaux entre certains villages voisins. Le cas de celui entre Zoumayiré et Niezanso dans la région de Sikasso au Mali en est une illustration. Ces deux villages appartiennent tous à la commune de Danderesso. Des incompréhensions sont issues de l'exploitation des ressources aquatiques et ont été suscitées par la mise en défens du cours d'eau en question à cause des res-

trictions fixées par les autorités coutumières ou par les agents des eaux et forêts.

Des consultations, il ressort que certaines mises en défens sont observées pour des pratiques traditionnelles comme les sacrifices périodiques. D'autres sont fixées pour favoriser la prolifération des espèces aquatiques en vue de mieux organiser la pêche collective ou parce qu'elles entrent dans le cadre de la sauvegarde des cours d'eau. Quelle que soit la raison de la mise en défens, elle suscite le plus souvent des tensions car elle contribue à bloquer les activités des exploitants aquatiques, comme la pêche et l'exploitation de sable. Si donc la mise en défens est favorablement appréciée par les agriculteurs - *parce qu'ils auront assez d'espaces cultivables et profiteront pendant un bon moment des abords de cours d'eau pour mener la culture de la pomme de terre* -, elle n'est pas appréciée des pêcheurs.

Par ailleurs, il ressort des consultations qu'à certaines périodes de l'année, les responsables des cours d'eau interdisent momentanément leur exploitation afin que la pêche collective, généralement annuelle, profite à tous. Cette interdiction ne convient pas à certains pêcheurs qui veulent mener leur activité lucrative de façon régulière, ce qui amène des tensions.

Il apparaît enfin que la pénurie d'eau constitue une source de conflits en ce sens qu'elle contribue à accentuer la convoitise autour de la ressource en question :

« Nous sommes confrontés à des problèmes d'eau pour la culture de la pomme terre. Ce manque d'eau joue sur le rendement des paysans et il peut être une source de conflit soit entre les populations d'un même village, soit entre deux villages voisins »¹⁴.

Les consultations ont révélé pour finir que certaines tensions proviennent de la collecte saisonnière. C'est le cas du différend existant entre Yakébougou et Togolabougou dans la région de Sikasso au Mali. Il s'avère que ce conflit est lié au non-respect des limites des champs lors de la collecte des pro-

12 Seydou Traoré, agriculteur, focus group hétérogène, Niezanso (Mali), 14 juin 2020.

13 Zoumana Boité, représentant des jeunes, focus group hétérogène, Danderesso (Mali), 13 juin 2020.

14 Mohamed Ouattara, organisateur et représentant de la religion, Danderesso (Mali), 13 juin 2020.

duits de cueillette, à savoir le néré et le karité. Certains villages font une mise en défens de ces fruits pendant un bon moment. L'objectif visé par celle-ci est de réserver la collecte de la ressource naturelle en question pour une exploitation collective. Par ailleurs il ressort des consultations que certains villages ne font pas cette mise en défens ; les habitants exploitent les produits de cueillettes de façon anarchique. De ce fait, ceux qui ne font pas la mise en défens franchissent les limites de leur territoire pour cueillir chez le village voisin. Certaines personnes

ne sont pas dans cette logique si bien que cette approche n'est pas appréciée de la même manière dans les villages où elle est appliquée :

« Certains villages font une mise à défens de ces fruits pendant un bon moment pour qu'ils soient vraiment mûrs pour la cueillette. Cependant, dans d'autres, cette mise en défens n'est pas appliquée. Cela crée souvent des tensions entre villages »¹⁵.

2. Les mécanismes de gestion des conflits communautaires

A l'issue des consultations, il ressort que les populations font recours à trois types d'instances de règlement des contentieux fonciers dans les communes d'intervention du projet :

→ la gestion coutumière ou traditionnelle ;

→ la commission foncière, qui existe de part et d'autre de la frontière et dont le rôle est de traiter les questions foncières, selon une gestion à cheval entre les approches traditionnelle et administrative ; et

→ la gestion administrative et judiciaire.

2.1 La gestion traditionnelle : la chefferie

Dans la plupart des cas, la chefferie est la première institution susceptible de prendre en charge les différends au niveau d'un village ou entre différents villages. Elle se réunit généralement sur convocation du chef de village et de ses collaborateurs après avoir pris connaissance du problème. La réunion se tient dans des lieux publics. La logique première est de concilier.

« Compte tenu du fait que ce sont des populations qui vivent ensemble, on priorise d'abord la conciliation. Il ne faut pas trancher durement car elles vivront encore ensemble »¹⁶.

Dans certains cas, malgré le verdict donné par le conseil du chef de village, d'autres protagonistes

saisissent le sous-préfet ou le préfet selon le pays. La chefferie traditionnelle n'a pas de moyens juridiques pour sanctionner une partie vis-à-vis du droit positif, toutes ses sanctions étant d'ordre culturel ou surnaturel. Etant donné que la chefferie traditionnelle n'a pas de statut juridique pour prendre une décision suivie d'effets légaux, son verdict est par moment remis en cause par la partie non satisfaite. Celle-ci peut alors saisir une autorité qui lui semble plus compétente que la chefferie. Enfin, force est de constater que cette institution, bien qu'accessible au premier plan, n'est pas exempte de toute critique. Elle fait souvent l'objet d'instrumentalisation par certains de ses membres, ou par certains politiques, ou encore par des personnes influentes de la communauté, ce qui affecte négativement sa crédibilité.

15 Alassane Ouattara, agriculteur représentant chef de village, focus group hétérogène Yakébougou, Danderesso (Mali), 17 juin 2020.

16 Entretien individuel avec le directeur régional de l'élevage des Hauts-Bassins par intérim, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 17 juillet 2020.

2.2 La commission foncière

Au Mali, en général et dans les communes concernées par l'étude en particulier, pour surmonter les difficultés rencontrées lors de la gestion des conflits fonciers au niveau des chefs coutumiers, des commissions foncières ont été mises en place dans les arrondissements. Souvent dirigée par le sous-préfet, cette instance composée de plusieurs membres¹⁷ prend ses décisions à la majorité simple et ne peut délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents.

Dans certains villages, il existe également la commission foncière villageoise. Il ressort des consultations que cette organisation a des difficultés de fonctionnement à cause des problèmes de budgets, si bien qu'elle n'arrive pas à tenir régulièrement les réunions.

Dans les communes de Koloko et de Sindo au Burkina Faso, il existe dans chaque village une *Commission de conciliation foncière villageoise* (CCFV) dont le rôle est de gérer les conflits fonciers y compris les dégâts de champs qui surviennent. La particularité de ces commissions est que leur compétence se limite à la seule question foncière. Il est cependant à noter qu'elles ne sont pas effectivement mises en place ou ne fonctionnent pas dans tous les villages. Lorsque c'est le cas, les *Conseils villageois de développement* (CVD) entrent en jeu. Ils ont un rôle important à jouer dans la gestion des conflits. Leur compétence, à la différence des CCFV, est plus large et s'étend sur tous les conflits pouvant naître à l'échelle du village. Ces deux mécanismes existent aux côtés de la chefferie traditionnelle ou des coutumiers qui sont les premiers référents des populations en cas de conflits.

2.3 La gestion administrative et judiciaire

Au Mali, le sous-préfet étant le premier responsable de la commission foncière communale, il assure la résolution de toutes les tensions relatives au domaine foncier. Il se confirme que les autorités administratives et politiques, à travers des négociations, permettent généralement de trouver un terrain d'entente entre les protagonistes. Elles jouent un rôle prépondérant dans l'apaisement des tensions dans le milieu local, bien que leurs décisions ne soient pas systématiquement appliquées.

« Avant que nous ne soyons en justice, il y a eu cinq tentatives de conciliation qui ont été menées par les différents mécanismes de gestion des conflits, au niveau de la sous-préfecture avec cinq procès-verbaux de conciliation qui n'ont jamais été appliqués »¹⁸.

Toutefois, certains acteurs soutiennent que malgré les efforts des structures politico-administratives, la plupart des différends sont renvoyés devant les

tribunaux. Certains protagonistes préfèrent saisir directement les instances judiciaires qui, selon eux, permettraient de résoudre efficacement les conflits. Ce comportement est qualifié de vengeance par certains observateurs, car le perdant cherche toujours à se rendre justice ou en tout cas à contourner une solution qui ne lui est pas favorable.

« Nous étions prêts pour le dialogue avec le village de Yakébougou, mais le fait qu'ils aient emprunté la justice comme arme pour se défendre, nous ne laisserons pas l'affaire comme ça aussi »¹⁹.

Le refus de se référer aux mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits complique la situation. Néanmoins, il ressort des consultations qu'il existe un partage d'information régulier et réciproque entre les autorités administratives locales et les autorités traditionnelles sur toutes les questions relatives à la gestion des conflits liés au foncier.

17 Trois conseillers communaux désignés par le conseil communal, le chef du service communal du génie rural, le chef du service communal de l'agriculture, le chef du service vétérinaire communal, le chef de village, le président ou le représentant de la chambre d'agriculture au niveau de la commune, la représentante des associations féminines paysannes, le représentant de la jeunesse, etc.

18 Ouatisseke Diabaté, focus group hétérogène Fourouma/Niezanso, Sikasso (Mali), 5 octobre 2020.

19 Madou Samaké, focus group mixte Togolabougou/Yakébougou, (Mali), 24 août 2020.

Au Burkina Faso, les conflits ne trouvant pas de solution à l'échelon du village sont portés au niveau du département ou de la commune pour être résolus soit par le préfet soit par le maire. Dans chaque commune, il existe des comités locaux de gestion des crises constitués des services techniques (agriculture, élevage, environnement) et qui essaient de régler consensuellement le problème. Lorsqu'il est saisi, le préfet réquisitionne ceux-ci pour des constats et il tente un règlement du conflit par la conciliation. Une fois la solution trouvée, un procès-verbal de conciliation est dressé. A défaut, un procès-verbal de non-conciliation est établi pour permettre aux parties de recourir à une juridiction.

Mais, la préférence est l'utilisation des mécanismes traditionnels jugés plus flexibles que les mécanismes administratifs. On garde en effet à l'esprit que les populations doivent coexister dans l'avenir. Une solution tranchée peut conduire à des rancœurs

qui vont empêcher l'atteinte d'une paix durable et véritable. Elle constitue donc la dernière option.

« A côté des systèmes coutumiers et juridiques, il existe aussi d'autres méthodes, dites Modes alternatifs de gestion des conflits (MAGC) »²⁰. La gestion participative des conflits encourage la prise de décisions conjointes et tente d'amener les parties à conclure un accord volontaire, avantageux pour tous. Ces systèmes sont nés en partie en réaction aux styles de gestion des conflits basés sur le pouvoir ou sur un règlement judiciaire qui produisent l'un et l'autre des gagnants et des perdants : « Comme la gestion participative des conflits repose sur des accords volontaires, ceux-ci ne sont appliqués que si les parties le veulent bien. De tierces parties peuvent faciliter le processus, mais elles ne peuvent rien imposer aux parties. La gestion participative des conflits est surtout efficace lorsque le rapport des forces entre les parties en cause est à peu près équilibré »²¹.

3. Les facteurs de résilience communautaires

Au cours des différentes consultations, il est ressorti plusieurs facteurs de résilience qui sont :

- Le mariage : les liens de mariage constituaient un ciment pour renforcer la cohésion sociale car ils parvenaient à atténuer les tensions entre les villages et/ou groupes sociaux. La détérioration des relations sociales liées aux conséquences des litiges essentiellement fonciers affecte négativement de plus en plus les liens de mariage :

« Ce conflit est venu mettre à mal toutes nos relations sociales... »²².

- Les "soirées de balafon" : elles servaient autrefois de véritables occasions de se parler et of-

fraient un espace de dialogue et de réconciliation entre les villages voisins.

« Mon grand frère était le balafoniste de notre village (Niezanso) ; on partait jouer le balafon à Fourouma pendant dix jours... »²³.

- Le cousinage à plaisanterie et la collaboration entre les chasseurs de toute la contrée continuent à faire leur preuve en matière d'atténuation des conflits dans la zone.
- Le pacte social au niveau communautaire recommande aux membres qui sont parties prenantes de ne pas entrer en conflit.

20 Cissé Ibrahima, Maiga Abdou Yéhiya, Bélières Jean-François, Traoré Aboubacar, Kounkantji Bitchibali, *Croissance démographique, développement de la culture du coton et gestion durable des ressources naturelles en zone Mali sud*. Bamako : IER, 108 p.

21 *Ibidem*.

22 Souleymane Sanogo, agriculteur, focus group hétérogène Fourouma (Mali), 22 août 2020.

23 Boureima Traoré, agriculteur, focus group hétérogène Fourouma (Mali), 22 août 2020.

Chapitre 2 : Les dynamiques conflictuelles transfrontalières

Chapitre 2 :

Les dynamiques conflictuelles transfrontalières

Les conflits transfrontaliers renvoient à toutes les difficultés de cohabitation existant entre les villages se trouvant de part et d'autre de la frontière partagée, notamment celles liées à l'exploitation des ressources naturelles depuis le processus de bornage. Le tracé de la frontière a, du fait de ses conséquences, fragilisé la cohésion sociale en mettant en opposition des peuples qui partageaient des liens

traditionnels de parenté et d'amitié. Cette difficulté vient s'ajouter à la différence de législation entre les deux pays qui complique davantage le vivre ensemble des populations dans cette région. Le présent chapitre analyse les sources de conflits transfrontaliers, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi que les facteurs de résilience.

1. Les sources de conflits/tensions

1.1 L'abornement de la frontière, source de nombreuses tensions

« Il n'y avait rien de grave entre nous. Mais c'est à cause des bornes qui ont été implantées que des mésententes sont nées entre nous. Avant, cela n'existait pas »²⁴.

La cohabitation entre les populations frontalières dans les régions de Sikasso au Mali et des Hauts-Basins au Burkina Faso a, pendant longtemps, été pacifique. L'appartenance à une même ethnie et à une même culture sous-tendait le développement de liens sociaux forts dans toute la zone frontalière. Les alliances matrimoniales et la parenté à plaisanterie tout comme l'existence de pratiques coutumières et traditionnelles partagées renforçaient ces liens.

« Avant, entre nous et les Maliens, c'était la convivialité. On était ensemble, j'avais des amis maliens. Nos parents leur avaient donné des terres et on dormait ensemble. Ils quittaient leur village pour venir faire un campement. Ils cultivaient dans nos champs »²⁵.

Le tracé de la frontière a rompu cet équilibre. Les différences de perception des populations quant aux conséquences de ce nouveau bornage ont rendu désormais difficile voire impossible la mise en œuvre des droits fonciers ou droits d'usage des terres et l'accès des populations aux autres ressources naturelles de chaque côté.

Le bornage de la frontière entre le Burkina Faso et le Mali a été à l'origine d'une mutation dans le statut territorial des ressources. Celle-ci concerne toutes les ressources naturelles. En pratique, des terres de certains Maliens se retrouvent désormais sur le territoire burkinabè :

« Alors que le territoire appartenait à nos ancêtres, après le bornage, nos champs sont restés sur le territoire du Burkina Faso »²⁶.

24 Focus group avec le village de Fanfiéla, commune de Sindo (Burkina Faso), juillet 2020.

25 Focus group avec les populations de Sinfarasso, commune de Koloko (Burkina Faso), juillet 2020.

26 Yaya Traoré, agriculteur, Kouloukan, entretien individuel, commune de Finkolo (Mali), 29 août 2020.

A l'inverse, les terres de certains Burkinabè se retrouvent désormais sur le territoire malien :

« À cause des bornes toutes nos terres cultivables sont du côté de la partie malienne »²⁷.

Certains cours d'eau qui constituaient la frontière entre les deux pays se sont retrouvés entièrement sur le territoire soit du Burkina Faso, soit du Mali, faisant basculer également les bas-fonds rizicoles à proximité d'eux sur le territoire du pays qui les possède.

Des forêts classées qui étaient sur le territoire malien ou burkinabè avant le bornage se retrouvent sur le territoire de l'autre Etat. Chaque Etat étant souverain, la législation et la mise en œuvre de la protection des espèces peuvent différer d'un pays à un autre.

Selon les populations consultées, ce changement dans le statut territorial des ressources est le point de départ des rivalités et de la compétition autour des ressources naturelles. Les différences de perception qui ont pu être observées au sein des populations au sujet des conséquences qui devraient être attachées à ce bornage vont être à l'origine de tensions et de conflits violents dans les quatre communes qui ont été l'objet des consultations.

« Avec la matérialisation de la frontière (pose des bornes), il y a des personnes qui pensent que si tu traverses la borne, tu n'es plus chez toi, on veut empêcher les personnes qui ont des terres de les exploiter de l'autre côté de la frontière »²⁸.

Plusieurs propos recueillis lors des focus groups et entretiens individuels font état de cette incompréhension dans la population. De l'avis des personnes consultées, depuis la pose des bornes, certaines personnes riveraines accaparent des terres qui ne leur appartenaient pas auparavant. Cette occupation uni-

latérale crée des situations de conflit entre villages voisins de part et d'autre de la frontière.

« Les populations s'en tiennent aux frontières sur papier et disent donc que du fait des frontières tracées, les terres sont passées de l'autre côté de la frontière. Cela concerne les conflits entre agriculteurs mais aussi les conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause des dégâts de culture »²⁹.

En termes de difficultés résultant du bornage, c'est le non-respect des clauses du cadastre social d'autrefois qui est à l'origine de tensions. Les conventions de prêts et de dons de terres ne sont plus respectées. La nationalité est désormais mise en avant pour l'accès aux terres.

« Mon champ fait frontière avec le champ d'un Burkinabè, (...) qui avait utilisé une partie pendant des années. Cette année, il a voulu s'en accaparer en disant que c'est pour son grand-père »³⁰.

Ensuite, s'ajoute la difficile mise en œuvre des droits d'usage sur les ressources naturelles à l'origine de tensions. Certaines populations entendent limiter ou interdire l'accès à celles-ci. Elles s'appuient sur leur perception que les bornes frontalières posées ont eu pour effet une délimitation stricte des ressources entre le Burkina Faso et le Mali de sorte que toutes les ressources naturelles qui sont sur le territoire du Mali appartiennent désormais aux Maliens et celles qui se trouvent sur le territoire du Burkina Faso sont pour les Burkinabè.

« Quand bien même il y a des textes qui permettent de continuer à exploiter les terres, des conflits sont rencontrés du fait du refus aux anciens propriétaires de cultiver la terre »³¹.

La gestion du pâturage devient elle aussi désormais une source de conflits. Le refus de part et d'autre

27 Focus group avec les populations de Sintasso, commune de Koloko (Burkina Faso), octobre 2020.

28 Entretien individuel avec le 1er adjoint au maire de la commune de Koloko, Koloko (Burkina Faso), 21 juillet 2020.

29 Entretien individuel avec le secrétaire général de la région des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 15 juillet 2020.

30 Dramane Traoré, agriculteur, entretien individuel, Hérémakono, commune de Finkolo (Mali), 7 mai 2020.

31 Entretien individuel avec le secrétaire général de la région des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 15 juillet 2020.

d'accepter dorénavant les pasteurs de l'autre pays sur son territoire entraîne des tensions entre les populations. Celui de dédommager les pasteurs qui subissent des dégâts de récoltes au motif qu'ils ne sont pas sur leur territoire national du fait des bornes provoque les mêmes divergences.

« On a de gros ennuis autour de l'activité de l'élevage avec le Burkina Faso. L'an passé, ils ont fait marcher quarante-cinq bœufs m'appartenant jusqu'à 12 km au Burkina Faso ; les animaux ont passé un jour et une nuit sous leur contrôle et j'ai dû payer la somme de cent dix mille francs CFA [environ 190 dollars US] dont deux mille francs pour chaque tête [environ 5 dollars US] et trente mille francs [environ 60 dollars US] pour le propriétaire du champ »³².

Une autre grande difficulté concerne l'accès aux ressources forestières. Des vellétés d'interdiction de la coupe du bois par les populations de part et d'autre de la frontière surtout concernant les femmes provoquent des conflits.

« Quand on a fixé les bornes, nos parents qui sont allés cultiver de l'autre côté au Mali et couper du bois dans leurs champs, les agents des Eaux et Forêts sont venus les arrêter soi-disant

qu'ils sont sur des terres des Maliens. Il y a des gens qui ont payé 200 000 francs CFA [environ 400 dollars US] ; d'autres ont vendu leurs bœufs pour payer. Il y a d'autres qui ont été arrêtés »³³.

Enfin, les restrictions coutumières dans l'exploitation des marigots constituent des sources de tensions. C'est le cas dans certains villages des communes de Danderesso et de Sindo où c'est un cours d'eau qui constituait dans le temps la frontière entre les deux pays. Avec le nouveau bornage, certains cours d'eau se sont retrouvés intégralement sur le territoire d'un des Etats emportant de fait les terres avoisinantes (plaines) qui servent à la culture du riz. Il y a donc, du fait des incompréhensions, des revendications et des vellétés de négation des droits des populations de part et d'autre sur ces ressources en eau comme source de conflit.

« En 2017, il y a eu la gestion d'un problème en rapport avec la plaine. Sindo est à 2 km de la borne frontière avec le Mali. La plaine était exploitée pendant longtemps par des Burkinabè. Avec le bornage, la plupart des terres de la plaine sont passées du côté malien et les Maliens veulent chasser les Burkinabè des terres. On a tenté de résoudre le problème en 2017 mais le problème persiste »³⁴.

1.2 La législation comme source de conflits dans la zone frontalière

Le Mali et le Burkina Faso étant deux pays souverains, ils ont chacun une législation spécifique qui encadre les personnes qui vivent et les activités qui se mènent sur toute l'étendue de leurs territoires respectifs. Le défi concernant les populations à la frontière est que leurs activités peuvent tomber sous le coup de plusieurs législations nationales selon qu'elles se trouvent au Burkina Faso ou au Mali. La difficulté n'est pas tant liée à la différence de réglementations mais à la méconnaissance des législations de ces deux pays qui est souvent une source de tensions. Un autre défi est lié au non-respect même

de la législation mais aussi dans ces certains cas, aux difficultés d'application qui engendrent de multiples tensions entre populations et autorités.

Il ressort en effet des consultations menées que la complexité des questions transfrontalières n'est pas toujours connue des populations qui, exerçant une activité des deux côtés de la frontière, ont tendance à vouloir appliquer la législation de leur pays sur le territoire de l'Etat voisin. Cette approche constitue un défi énorme à relever. Comme les lois peuvent être différentes, les personnes peuvent tomber

32 Entretien individuel avec Adama Coulibaly, éleveur, Bezanso, commune de Danderesso (Mali), juin 2020.

33 Focus group avec les populations de Sinfarasso, commune de Koloko (Burkina Faso), octobre 2020.

34 Entretien individuel avec le 1er adjoint au maire de la commune de Sindo, Sindo (Burkina Faso), 22 juillet 2020.

sous le coup de celle du pays voisin parce qu'elles l'ignorent et veulent donc appliquer leur propre législation.

Cette méconnaissance porte d'abord sur les textes régissant le foncier.

« Au Burkina Faso, il faut au préalable contacter les services techniques pour s'assurer que ce n'est pas une zone de pâturage, si ça ne va pas causer des problèmes aux autres. Or au Mali, peut être que la pratique est différente, donc ça crée des problèmes quand les populations maliennes font des défriches au Burkina Faso sans autorisation »³⁵.

La méconnaissance porte ensuite sur les textes régissant l'environnement au sens large.

« Les conflits liés aux ressources forestières concernent les espaces protégés et d'autres actes comme la petite scierie, et l'empoisonnement de l'eau, le battage de l'eau en matière de pêche qui sont interdits par la réglementation au Burkina Faso et pratiqués par les Maliens »³⁶.

La méconnaissance porte enfin sur les textes encadrant l'usage des véhicules terrestres à moteur (VTM).

« Dans les tâches régaliennes, il y a des incompréhensions avec les populations maliennes qui ont leurs lois, et qui lorsqu'ils franchissent la frontière, trouvent que les lois du Burkina Faso pèsent trop sur eux »³⁷.

La seconde difficulté porte sur le non-respect de la législation par certaines autorités et populations. Les marchands burkinabè et maliens qui se déplacent vers les villages proches du Mali et du Burkina Faso se disent en effet victimes de nombreuses tracasseries de la part des policiers, gendarmes et douaniers burkinabè et maliens. Ils affirment comprendre que

les lois de chaque Etat permettent un contrôle du territoire qui porte à la fois sur les personnes qui franchissent la frontière mais aussi sur les marchandises en provenance de l'étranger. Toutefois, les populations estiment que lorsque la nationalité étrangère devient le seul critère pour leur imposer le paiement de fortes sommes d'argent sans base légale, cette situation constitue une méconnaissance des conventions en matière de libre circulation des personnes et des biens.

« Quand on vous arrête, on demande la pièce et quand c'est un Malien on lui donne sa pièce et il continue son chemin. Mais quand c'est un Burkinabè on te dit de descendre et de venir dans leur bureau. Ils ont fait descendre tous les Burkinabè et nous sommes allés nous arrêter là-bas. Quand ils ont fini, ils nous ont dit à chacun de donner 1000 francs [environ 2 dollars US]. C'est ça je leur ai dit que j'ai donné ma pièce d'identité. Ils m'ont répondu qu'ils veulent 1000 francs seulement »³⁸.

Ces tracasseries ont pour conséquences d'instaurer une distance et un manque de confiance entre les populations et les forces de sécurité.

« Cette année à l'approche de l'hivernage, ils ont volé trente-trois de mes moutons, je ne suis pas allé à la gendarmerie parce que si tu pars te plaindre au lieu de chercher le voleur, ils risquent de te mettre en prison »³⁹.

Pour terminer, il est ressorti des focus groups qu'il existe du côté du Mali, une faible présence des forces de sécurité dans les villages frontaliers avec le Burkina Faso à l'origine d'une défaillance dans l'application des textes réglementaires. Les agents de sécurité ne sont pas en nombre suffisant pour assurer la mise en œuvre correcte de leur activité régalienne de veille et d'application des textes.

« ...Nous avons tant parlé du recrutement pour qu'il y ait assez d'agents déployés dans toutes

35 Entretien individuel avec le chef de service départemental de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique de Kokoko, Koloko (Burkina Faso), 21 juillet 2020.

36 Entretien individuel avec le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 16 juillet 2020.

37 Entretien individuel avec le commissaire de police du district de Kokoko, Koloko (Burkina Faso), 21 juillet 2020.

38 Focus group avec le village de Fanfiela, commune de Sindo (Burkina Faso), juillet 2020.

39 Dramane Ouattara, agriculteur Bezanso, focus group mixte FDS et population civile, Sikasso (Mali), 28 août 2020.

les localités car il y a trop de problèmes comme les tueries, mais on note la faible présence des agents »⁴⁰.

Forces de défense et de sécurité sont réaffectés le plus souvent de Sikasso vers les zones censées être plus conflictuelles »⁴¹.

Certains participants ont fait le lien causal entre la faible présence des agents de sécurité à Sikasso et la crise qui sévit au nord ou au centre du pays.

« Pour remplacer les effectifs militaires et faire face aux hostilités, les éléments des

Dans tous les cas, ce faible effectif aboutit à la défaillance dans l'application des textes. Le fait qu'il y ait très peu de contrôle du côté du Mali favorise le développement du braconnage et de la contrebande dans la zone frontalière, car les deux pays ne répondent pas de la même manière.

2. Les mécanismes de prévention/résolution des conflits transfrontaliers

Il ressort des consultations qu'il n'existe pas de cadre formel et permanent de concertation pour la prévention des conflits transfrontaliers. C'est à l'issue de l'un d'entre eux que les mécanismes sont activés en vue de trouver un règlement diligent avant que la situation ne s'envenime.

« Le défi porte sur la prévention, car on ne prévient pas suffisamment les conflits »⁴².

Or, la prévention est un élément essentiel. Des initiatives étaient mises en œuvre dans ce sens, mais elles ne se font plus. La prévention des conflits dans la zone par des mécanismes formels durables n'est donc pas effective.

« Il n'y a pas de mécanisme au-delà de la frontière pour prévenir les conflits. Il y a eu dans le temps des projets qui soutiennent des rencontres transfrontalières mais cela ne se fait plus. Donc quand il y a une situation, c'est le préfet qui, en compagnie de ses services techniques, entre en contact avec son homologue malien pour tenter de résoudre le conflit »⁴³.

Néanmoins, en dépit de toutes les difficultés de cohésion sociale rencontrées par les populations à la frontière, celles-ci développent des capacités endogènes pour répondre à ces défis. Ainsi, il existe dans les localités consultées des mécanismes pour ré-

soudre les conflits qui surviennent du fait de l'exploitation des terres ou des autres ressources naturelles. Les consultations menées ont révélé l'existence de trois instances de règlement des contentieux fonciers à savoir l'instance coutumière, l'instance administrative et l'instance judiciaire.

Selon les personnes consultées, l'instance coutumière (chefs de terre, chefs de village) est la plus appropriée en raison de son accessibilité géographique et de son approche socio-culturelle. La chefferie traditionnelle est l'autorité la plus facile d'accès, la plus proche. A cet effet, de l'avis des personnes consultées, il est préférable qu'elle soit saisie toujours en premier lieu concernant la prise en charge des conflits fonciers. Toutefois, les personnes concernées font remarquer que l'attitude de certains chefs coutumiers les discrédite auprès des populations qui, face à une situation de conflit, sont de plus en plus enclines à saisir les autorités administratives.

« Pour la gestion des conflits, nous faisons recours au maire ou au sous-préfet parce que les chefs de villages ont failli à leurs devoirs en prenant des décisions unilatérales »⁴⁴.

Les autorités locales que sont le maire et le préfet/sous-préfet sont également impliquées dans la gestion des conflits, qu'il s'agisse de ceux communautaires qui s'élèvent entre populations d'une même

40 Focus group mixte populations civiles et forces de sécurité, Sikasso (Mali), 28 août 2020.

41 Mamadou Keita, focus group Forces de défense et de sécurité et population civile, Sikasso (Mali), 28 août 2020.

42 Entretien individuel avec le directeur régional de la police des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 15 juillet 2020.

43 Entretien individuel avec le directeur provincial de l'élevage du Kéné Dougou, Orodara (Burkina Faso), 20 juillet 2020.

44 Entretien individuel avec Drissa Sanogo, agriculteur, Kouloukan, commune de Finkolo (Burkina Faso), 28 août 2020.

commune ou des conflits qui opposent des ressortissants burkinabè et maliens. Lorsque ces autorités sont informées d'une situation, elles entrent en contact avec leurs homologues pour trouver une solution par le dialogue.

« Il n'y a pas un cadre formel entre les préfets mais il existe un cadre entre les gouverneurs. Toutefois, chaque fois qu'il y a un conflit, les préfets de ces deux localités se rencontrent pour comprendre le problème et trouver une solution »⁴⁵.

Enfin, il ressort des consultations que l'implication de la justice dans les conflits frontaliers dépend de la procédure de collaboration avec les institutions locales de l'Etat, particulièrement la commission foncière par la proposition d'un procès-verbal homologué par la justice qui devient un acte opposable aux parties. Mais dans la pratique, au regard des enjeux et du contexte, la gestion de ces divergences s'avère plus politique et administrative que judiciaire.

3. Les facteurs de résilience transfrontalière

Lors des consultations, plusieurs facteurs de résilience susceptibles de contenir ou prévenir les différends entre les villages riverains de la frontière ont été évoqués. Il s'agit entre autres des alliances socioculturelles, telles que les mariages, les festivités religieuses, les rencontres mutuelles entre les autorités des deux pays, la collaboration étroite des chasseurs des deux pays :

- Les alliances de mariage au niveau transfrontalier : les participants au processus de dialogue ont reconnu de façon unanime que les mariages entre personnes provenant des différents villages transfrontaliers renforcent la cohésion sociale.

« Entre nous [Maliens] et les habitants de Zitonosso (au Burkina Faso), il n'y a pas de problème, nous vivons en parfaite harmonie, nous faisons toutes les cérémonies ensemble, les mariages, les baptêmes ainsi que les manifestations traditionnelles ; nous n'avons aucun problème lié au marigot ni à l'exploitation des produits de cueillettes »⁴⁶.

- Les rencontres mutuelles entre les autorités traditionnelles des deux pays :

« Nous [Maliens] célébrons les fêtes traditionnelles avec nos camarades du Burkina Faso de même que les rituels funéraires qui sont célébrés une fois par an au nom de tous les défunts de la communauté ... »⁴⁷.

- La collaboration étroite des chasseurs des villages frontaliers :

A l'instar du niveau communautaire, les consultations ont révélé une étroite collaboration entre les chasseurs des deux pays concernés :

« ... Il existe une parfaite collaboration entre les chasseurs du Mali et ceux du Burkina Faso, ce qui fait qu'en cas de problème forestier, ils s'entraident pour les régler »⁴⁸.

- Les facilités d'accouchement au profit des femmes des communes des deux régions transfrontalières :

« A Koloko, les frais d'accouchement et de vaccination sont moins coûteux par rapport à ceux de notre village et les nouvelles mamans reçoivent gratuitement des médicaments, raison pour laquelle les femmes partent y accoucher »⁴⁹.

45 Entretien individuel avec le secrétaire général de la région des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 15 juillet 2020.

46 Afou Dembélé, présidente des femmes, entretien individuel, Missidougou (Mali), mai 2020.

47 Adama Coulibaly propriétaire terrien, Kohonny, commune de Danderesso (Mali), 6 mai 2020.

48 Sidiki Coulibaly, représentant des chasseurs, entretien individuel, Nampasso, commune de Danderesso (Mali), mai 2020.

49 Diarra Keita, présidente des femmes, focus group hétérogène, Hérémakono, commune de Finkolo (Mali), 26 juin 2020.

Chapitre 3 : Propositions de solutions endogènes pour le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles

Chapitre 3 :

Propositions de solutions endogènes pour le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles

Après la phase des consultations qui a permis d'identifier les causes profondes de conflit, des solutions ont été proposées pendant les focus groups transfrontaliers⁵⁰ qui ont regroupé les acteurs⁵¹ locaux. Celles-ci ont fait l'objet de restitutions publiques puis de validation.

L'ensemble des solutions proposées sont conformes aux plans communaux et régionaux de développement ainsi qu'aux politiques nationales de référence⁵². Pour une approche durable, les participants notent que « *la solution de la frontière, c'est le développement* », opérant ainsi un lien entre la consolidation de la paix et le développement par le biais des infrastructures. En effet, l'aide au développement peut avoir un impact positif sur les conditions structurelles de la fragilité et rendre les communautés plus résilientes et stables. À cet égard, les investissements dans le développement des infrastructures apparaissent comme un catalyseur essentiel des efforts de consolidation de la paix. Cette situation est due à la capacité de celles-ci à promouvoir la reconstruction immédiate et les opportunités d'emploi, à permettre des avantages économiques à plus long

terme (l'accès aux marchés, etc.) et à améliorer l'accès aux services publics (les institutions de paix et de justice, etc.).

« Transformer les frontières en pôle de développement, c'est la solution aux conflits »⁵³.

Selon les participants, dans le schéma d'aménagement transfrontalier intégré prévu dans le cadre de l'espace SIKOBO⁵⁴, des projets sont déjà identifiés. Il reste leur opérationnalisation.

De façon plus spécifique, il est possible de répartir les solutions proposées par les communautés en deux catégories, à savoir le renforcement de la cohésion sociale se rapportant à la mise en œuvre d'activités communautaires et la réalisation d'infrastructures à usage commun. Il convient de noter que certaines d'entre elles sont expressément dédiées à l'autonomisation des femmes, perçues comme les plus vulnérables tant leur situation de précarité économique reste manifeste.

50 Les focus group transfrontaliers ont parfois été mené en mode virtuel compte tenu de la pandémie de covid-19 qui a limité les déplacements du fait de la fermeture des frontières étatiques.

51 Les acteurs s'entendent ici comme des participants aux entretiens individuels et aux focus group et sont issus des populations et des autorités locales. Ils viennent des localités de Danderesso et Finkolo au Mali, Sindo et Koloko au Burkina Faso et sont répartis en deux axes pour les besoins des consultations terrain : Finkolo-Koloko et Sindo-Danderesso.

52 Selon les conclusions de l'atelier d'engagement qui a consisté à informer et obtenir l'adhésion des autorités régionales et nationales du Mali et du Burkina Faso au projet.

53 Propos de participant au focus group mixte autorités-populations de Koloko et Finkolo, 18 février 2021.

54 Acronyme désignant la zone économique spéciale initiée par trois pays, que sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali, autour de trois villes frontalières Sikasso en république du Mali, Korhogo en République de Côte d'Ivoire et Bobo Dioulasso au Burkina Faso (SIKOBO).

1. Des solutions en termes d'activités communautaires de renforcement de la cohésion sociale

Les propositions de solutions ici agrégées sont issues des consultations menées chez les populations des deux axes, à savoir Sindo-Danderesso et Finkolo-Koloko. En dépit des difficultés de coexistence, les acteurs ayant pris part aux processus de consultations transfrontalières sont parvenus à faire des suggestions en matière d'activités communautaires. C'est alors qu'il a été proposé de **sensibiliser les populations sur le sens des bornages et l'accès de tous aux ressources forestières**. Pour les participants aux consultations transfrontalières, ce dispositif aura l'effet de faire comprendre aux acteurs locaux que le bornage ne signifie ni cloisonnement étanche ni négation des rapports anciens mais aussi que les populations doivent continuer à exploiter les ressources forestières de façon inclusive, sans discrimination liée à la nationalité. Il pourrait se faire à travers des rencontres périodiques avec lesdits acteurs :

« Il faut permettre aux différents acteurs de continuer à cultiver leurs anciennes terres quelle que soit la partie où elles se trouvent »⁵⁵.

Aussi, *« pour la paix et la bonne collaboration entre les populations, il faut leur expliquer l'intérêt, le sens et l'utilité de la frontière »⁵⁶.*

Il faut aussi **sensibiliser les populations sur la nécessité du respect de la législation des deux pays dans tous les domaines**. Les rapports entre les différents acteurs de part et d'autre de la frontière se caractérisent aussi par des tensions consécutives à la méconnaissance de la législation des deux pays. *« Les autorités des deux pays doivent se concerter pour informer et sensibiliser les populations sur la législation, sur ce qu'ils font et la nécessité de respecter la législation »⁵⁷*, selon les communautés locales consultées. Par ailleurs, *« les populations devraient pouvoir exploiter leurs terres et autres ressources na-*

turelles partout où elles se trouvent en respectant les règles posées par les Etats »⁵⁸.

Les sensibilisations doivent porter aussi sur **l'envoi des animaux en fourrière en cas de dégât** par les acteurs locaux pour éviter que les populations ne se rendent justice elles-mêmes. Les collectivités locales, les services techniques et les autorités administratives devraient donc être mis à contribution pour une meilleure gestion des fourrières.

Le **maintien d'un dialogue permanent entre les populations transfrontalières** est aussi avancé par les communautés consultées. Il s'agira d'instituer des cadres de concertation à même de permettre la promotion du bon vivre ensemble. Ce dialogue permanent doit porter essentiellement sur la nécessité de respecter les limites de champs connus avant le bornage. Pour les populations consultées, *« si ce projet de dialogue transfrontalier avait existé avant, les conflits n'auraient pas atteint une telle ampleur »⁵⁹.*

Une autre solution proposée se rapporte à **l'implication dans la résolution des tensions des autorités coutumières et des anciens des villages dont la connaissance des anciennes limites est avérée**. Pour les acteurs locaux, la résolution pacifique des conflits nés des mutations du statut territorial des ressources nécessite cette association. La connaissance des limites qui existaient avant l'abornement de la frontière fait foi pour le rétablissement des droits légitimes sur les ressources. De façon plus pratique, il revient, selon les acteurs consultés, aux autorités administratives et communales d'intégrer cette approche inclusive dans leur processus de gouvernance.

« Il y'a lieu d'impliquer les coutumiers notamment les chefs de terres qui connaissent bien

55 Propos de participants au focus group hétérogène Sintasso-Hérémakono (Mali), 15 février 2021.

56 Propos de participants au focus group mixte autorités-populations de Koloko et Finkolo (focus group transfrontalier), 18 février 2021.

57 Propos de participants au focus group hétérogène Koloko/Sinfarasso-Hérémakono/Kouloukan/Missidougou, (focus group transfrontalier), 16 février 2021.

58 Propos de participants au focus group mixte autorités-populations de Koloko et Finkolo, (focus group transfrontalier), 18 février 2021.

59 Propos de participants au focus group homogène femmes des 6 villages de Danderesso et Sindo, (focus group transfrontalier), 24 février 2021.

les terres et qui peuvent identifier clairement les limites des terres appartenant aux familles »⁶⁰.

La délimitation de zones de pâturage et le tracé de pistes pastorales transfrontalières ont aussi été proposées. L'objet de cette possible solution est d'éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la transhumance donnant lieu parfois à des dégâts de champs ou de récoltes par le bétail et des représailles de la part des premiers. Pour ce faire, il serait pratique de renforcer le processus de délimitation de pistes de transhumance en cours dans la zone d'intervention du projet, des rencontres d'information et la sensibilisation en amont des acteurs locaux devant permettre une meilleure mise en œuvre de cette suggestion.

L'organisation d'activités socioculturelles et sportives a également fait l'objet des propositions. Au regard du contexte de tension et de conflits entre les populations locales, elles se veulent ici des facteurs de cohésion sociale. D'ailleurs, des facteurs de résilience tels que la parenté à plaisanterie qui permet d'atténuer le niveau des tensions, les événements sociaux, le brassage des acteurs (mariage, amitié...) existent dans les villages et communes concernés. Par exemple, des activités culturelles sont menées entre les chasseurs (Dozos) des deux pays.

Dans la même perspective, **l'organisation de foires agricoles annuelles** est aussi proposée. Cette activité permettra de rapprocher les populations en créant un brassage entre elles. Il s'agit d'un cadre de rencontre, d'information et d'échanges pour endiguer les conflits. L'organisation d'une foire agricole aura donc le double avantage de faire connaître les potentialités de la zone et favoriser un développement socio-économique mais aussi un brassage et partant des rapports pacifiques entre les populations de part et d'autre.

Sur le plan juridique, les acteurs locaux proposent de **mettre en place un accord de coopération transfrontalière entre les communes à la frontière.** Cette solution se veut un moyen de légaliser et ainsi d'officialiser les rapports de collaboration qui existent

déjà entre les autorités locales. En effet, un accord dans le cadre des standards juridiques aussi bien nationaux, communautaires et régionaux africains, pourrait davantage engager les populations et leurs dirigeants locaux dans une coexistence pacifique. Il y a lieu d'impliquer les autorités chargées des frontières, les maires, les préfets, les coutumiers, les religieux, en somme tout le monde pour avoir le même niveau de compréhension des textes.

Il convient aussi, selon les communautés, de **gérer avec flexibilité l'usage des documents de voyage des deux côtés de la frontière.** En effet, les populations maliennes et burkinabè qui franchissent la frontière sont soumises à des contrôles dans un contexte de différences de législation. Pour les acteurs locaux, les autorités – FDS et services techniques – devraient accepter les documents de voyage des deux pays. Il faut aussi sensibiliser les populations sur la nécessité de se mettre en règle vis-à-vis des différentes législations.

« Ce que la loi dit que tu dois avoir comme papier, il faut que les gens aient ces papiers »⁶¹.

C'est également dans cette perspective qu'il est proposé de **sensibiliser et informer les populations sur le respect de la législation des deux pays.** Les activités d'exploitation de ressources naturelles doivent se faire dans la légalité.



60 Propos de participants au focus group hétérogène Sintasso-Hérèmakono, (focus group transfrontalier), 15 février 2021.

61 Propos de participants au focus group hétérogène Koloko/Sinfarasso/Hérèmakono/Kouloukan/Missidougou, (focus group transfrontalier), 16 février 2021.

« Les Eaux et forêts doivent venir voir le chef, réunir les populations et expliquer les textes, par exemple, avant de couper un nouveau champ tu dois prendre un papier, pour la transhumance, il y a des textes et il faut les connaître »⁶².

Aussi, il ressort des consultations menées « que les Burkinabè viennent prendre l'autorisation chez les autorités maliennes avant de couper du bois sur le territoire du Mali comme les autorités burkinabè exigent des Maliens qu'ils viennent prendre une autorisation avant de pouvoir couper du bois au Burkina Faso »⁶³.

Il a aussi été proposé **l'institutionnalisation de cadres d'échanges entre toutes les autorités des com-**

munes transfrontalières. Pour les populations, les problèmes qui transcendent les frontières trouvent de meilleures résolutions avec l'implication des dirigeants de part et d'autre.

« Le sous-préfet de Danderesso et le préfet de Sindo sont en contact. Les échanges qu'ils ont permettent de limiter les tensions. C'est entre nous populations qu'il y a des difficultés de communication »⁶⁴.

L'objet de l'institutionnalisation de cadres d'échanges entre les autorités est de maintenir un contact permanent et parvenir à une gestion concertée des situations conflictuelles.

2. Propositions de solution en termes d'infrastructures

Parmi les autres suggestions, la construction d'infrastructures à usage commun par les populations dans différents secteurs a été proposée. Il en est ainsi de **l'établissement d'une retenue d'eau pour rendre accessible l'eau pour le maraîchage et pour abreuver les animaux.** Il conviendrait, selon les acteurs locaux, que les communes d'intervention ainsi que les services techniques concernés prennent une part active dans la réalisation d'une telle infrastructure compte tenu de ce qu'elle est, de tout temps, prévue dans les plans communaux de développement.

Construire également **un centre de formation professionnelle qualifiante** se veut une alternative aux activités agropastorales qui poussent la majorité des populations à une surexploitation des ressources naturelles et des terres tout en les maintenant dans une précarité financière selon les autorités consultées. Cette solution permettrait aux jeunes d'embrasser d'autres métiers porteurs et ainsi de lutter contre le chômage.

Pour une meilleure canalisation de la transhumance, il a été proposé **la construction de pistes à bétail.** Pour les acteurs consultés, il existe un pro-

jet de piste de transhumance ou de réhabilitation de celles obstruées du fait des activités agricoles. Mais sa réalisation n'est pas effective. Les pistes à bétail transfrontalières permettront de canaliser la transhumance de sorte que le déplacement des animaux n'entraîne pas des dégâts de champs qui peuvent aboutir à des tensions souvent violentes. A cette infrastructure s'ajoute la **construction de parcs à vaccination au niveau de la frontière.** La nécessité de maintenir les animaux d'élevage en bonne santé suggère un accès aux soins aussi bien pour les animaux des éleveurs sédentaires que pour ceux des pasteurs transhumants. Il s'agira donc d'améliorer le plateau sanitaire des animaux en transhumance et au profit des bénéficiaires du projet.

La construction d'un centre de santé transfrontalier, de l'avis des communautés, permettrait d'améliorer la prise en charge des populations locales qui sont obligées de se rendre dans les centres urbains de Orodara, Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ou à Sikasso au Mali pour se soigner. Un centre de santé dont le mode de fonctionnement serait défini selon les politiques sanitaires des deux pays contribuerait à rapprocher les populations.

62 Propos de participants au focus group hétérogène des 6 villages de Danderesso et Sindo, (focus group transfrontalier), 23 février 2021.

63 Propos de participants au focus group homogène femmes des 6 villages de Danderesso et Sindo, (focus group transfrontalier), 24 février 2021.

64 Propos de participants au focus group hétérogène des 6 villages de Danderesso et Sindo, (focus group transfrontalier), 23 février 2021.

En effet, le développement local est perçu comme un facteur de cohésion sociale, les tensions naissant souvent des compétitions autour de ressources qui, elles-mêmes, se raréfient.

C'est dans ce cadre que la **construction d'infrastructures routières entre Danderesso et Sindo** est proposée par les communautés. Les deux localités situées de part et d'autre de la frontière sont des chefs-lieux de communes et se veulent des centres de rencontres et d'échanges pour les acteurs des deux pays. La construction de routes appropriées permettra de désenclaver la zone en vue d'un accès facile aux localités et l'écoulement des productions agropastorales.

L'aménagement des plaines et des espaces cultivables pour le maraîchage dans tous les villages concernés, notamment sur l'axe Danderesso-Sindo, est également une suggestion. En effet, le renforcement de leurs capacités productives et la disponibilité de facteurs et moyens de hauts rendements agricoles permettront d'assurer une autonomie financière notamment pour les femmes et l'autosuffisance alimentaire. Par ailleurs, ces initiatives permettront de valoriser les espaces non exploités et d'éviter les conflits, de même que de favoriser une gestion rationnelle de la plaine. Les principaux acteurs de mise en œuvre de cette solution sont les ser-

vices techniques, les autorités administratives et communales ainsi que les autorités villageoises.

Le développement infrastructurel se rapporte aussi à **la construction d'un micro-barrage hydroagricole entre les communes de Sindo et Danderesso**. Cette proposition répond au double objectif de réduction de conflits fonciers et d'amélioration des revenus des acteurs de la zone d'intervention du projet. La disponibilité de ressources en eau favorisera la pratique des cultures de contre-saison et ce pour l'ensemble de la population des deux côtés de la frontière. À terme, l'infrastructure permettra aux populations des deux communes d'entreprendre des activités de production agricole (maraîchage, jardinage...).

Dans le même ordre d'idées, pour les marigots existants, il a été proposé **la protection de leurs berges**. Le fait est que la pratique des activités agropastorales menace de plus en plus ceux qui servent à la production d'eau. La protection des berges des marigots permettra d'une part d'éviter l'ensablement des cours d'eau et leur pollution du fait des produits chimiques utilisés dans l'agriculture, et d'autre part de garantir la disponibilité des ressources en eau pour la pratique des activités agropastorales et socio-culturelles.

3. Propositions de solutions pour l'autonomisation des femmes

Dans bon nombre de cas, les conflits impliquant la femme trouvent leur origine dans la précarité financière. Cette situation la pousse à exercer des activités agricoles pour lesquelles elle entre en compétition avec d'autres femmes, notamment le ramassage et la cueillette des produits forestiers non ligneux. Par ailleurs, le rôle de la femme dans le bien-être social de la famille est fondamental. C'est ainsi qu'un certain nombre de solutions ont été proposées dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ici aussi, il s'agit de solutions aussi bien en termes de construction d'infrastructures qu'en termes d'actions communautaires de renforcement de la cohésion sociale. Il en est ainsi de la **construction de fermes pour l'élevage commun de**

volailles au profit des femmes. Il s'agira de lutter contre la pauvreté chez celles-ci. Il existe déjà un projet d'élevage commun de volailles qui regroupe plus de 100 personnes des communes de Koloko et Hérémakono, mais qui exclut les femmes.

« L'élevage conjoint entre Koloko et Hérémakono existe mais les femmes ne sont pas impliquées ; à Hérémakono, aucune femme n'est impliquée. Donc, si on arrive à faire en sorte que les femmes aient une part dans l'élevage conjoint de la volaille, cela sera bénéfique »⁶⁵.

Des acteurs comme les communes et les services techniques pourraient être mis à contribution, no-

65 Propos de participants au focus group homogène des femmes des communes de Koloko et Finkolo, (focus group transfrontalier), 17 février 2021.

tamment pour l'identification du ou des sites de construction.

Il en est de même pour la **construction d'un marché commun au profit des populations transfrontalières**. En plus d'être un moyen d'échange et d'écoulement des productions locales, celui-ci créerait plus d'interaction entre les populations de part et d'autre de la frontière. Ce rapprochement se veut ainsi un facteur de cohésion sociale. Les communes d'intervention du projet sont ici des partenaires potentiels de réalisation de cette infrastructure commune.

Il a été proposé, en outre, **la construction d'unités de conservation pour renforcer la qualité de la production agricole des femmes**. Une telle infrastructure, de l'avis des acteurs locaux, permettrait d'œuvrer à de meilleurs revenus. En effet, les faibles capacités de stockage, auxquelles s'ajoute l'enclavement de bon nombre de villages de la zone d'intervention du projet, entraînent la dégradation des productions agricoles quand elles ne peuvent pas être écoulées au moment où elles sont produites. Il s'agit essentiellement des produits du maraîchage qui est la principale activité des femmes.

Il convient aussi, selon les populations locales, de **favoriser la formation des femmes dans les villages transfrontaliers**. Pour une meilleure contribution des femmes à la promotion de la cohésion sociale, leur autonomisation est nécessaire. La formation de celles-ci vise à renforcer leurs capacités productives en vue d'accroître leur production. A terme, il s'agira de créer des alternatives aux seules activités liées à l'exploitation des ressources menées par les femmes.

La **construction d'unités de transformation des produits locaux** s'avère également une nécessité. Au-delà de sa dimension économique qui se rapporte à l'attractivité des produits agricoles et l'émergence d'un marché plus élargi, cette infrastructure des deux côtés de la frontière est susceptible de créer des interactions positives favorables à la cohésion sociale.

« On fait le néré, l'arachide, on écrase les noix mais on n'a pas d'aide. Si on fait bien l'anacarde, le fonio, l'arachide, cela accroît le marché. Mais pour cela, il nous faut de l'aide pour l'équipement destiné à la production et à la transformation des produits. L'anacarde peut être transformé en patte, en huile comestible ; le souchet peut être transformé en poudre ou en jus pour la boisson »⁶⁶.

66 Propos de participantes au focus group homogène femmes des 6 villages de Danderesso et Sindo, (focus group transfrontalier), 24 février 2021.

Recommandations à
l'endroit des Etats et
des partenaires
techniques et financiers

Recommandations à l'endroit des Etats et des partenaires techniques et financiers

A l'issue du processus, les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'attention des Etats et des partenaires techniques et financiers :

1. Conséquences de la démarcation de la frontière sur la gestion des ressources naturelles

1.1 Prendre en compte les besoins des communauté

En plus d'adapter la réponse aux conflits en prenant en compte les spécificités de ce qui est de part et d'autre de la frontière, il est nécessaire d'avoir des approches participatives et inclusives au niveau des frontières. Il est important de communiquer et de sensibiliser assez intensivement les populations sur les implications du bornage et les différents mécanismes disponibles pour la prise en compte de leurs aspirations.

Un autre élément majeur ressorti du processus de recherche est la nécessité de consulter les communautés pour recueillir leurs besoins afin d'apporter une assistance adéquate. Cette situation permettra à la



frontière de ne pas être perçue et vécue comme un élément diviseur mais plutôt une opportunité d'intégration communautaire et économique.

1.2 Favoriser l'intégration économique

Des politiques d'intégration économique et communautaire doivent être favorisées pour renforcer la cohésion sociale entre les communautés transfrontalières. Cette initiative sera une garantie pour les deux régions afin qu'elles continuent à jouer leur rôle important de viviers agricoles des deux pays et des corridors économiques avec l'ouverture du Mali et du Burkina Faso aux côtes maritimes. L'articulation entre le développement et la consolidation de

la paix a été mis en avant par les populations elles-mêmes comme un ciment pour renforcer la cohésion sociale dans la région tout en consolidant et améliorant les conditions de vie des communautés des deux pays. A cet effet, des solutions impliquant les populations ont été proposées, notamment la construction d'infrastructures pour le renforcement des liens entre communautés.

1.3 Prôner le dialogue communautaire

Le dialogue est un élément essentiel au renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés transfrontalières dont le tissu social peut s'effriter assez rapidement à cause des dynamiques liées au bornage. Afin de lever toute ambiguïté et de regrouper les communautés, des actions doivent être menées régulièrement en impliquant les leaders locaux. Ce dialogue communautaire doit s'accompa-

gner d'un mécanisme entre autorités et populations. Ainsi, les premières autorités au niveau régional doivent inscrire ce dispositif dans leur programmation prioritaire afin d'établir un canal pour la prise en compte des besoins des populations. Celui-ci servira aussi à informer les communautés sur les aspects liés au bornage.

2. De l'insécurité au renforcement de la collaboration entre les populations riveraines de la frontière et les Forces de défense et de sécurité

2.1 Mener des actions de renforcement de la confiance entre population et FDS

Afin de favoriser la collaboration entre les populations et les acteurs de la sécurité, de décrire les tensions ressenties par les communautés envers les FDS, il est important de travailler au renforcement de la confiance entre eux dans cette région transfrontalière. Les populations doivent savoir vers qui

se tourner en cas de besoin et de sentir que leur situation est prise en compte de manière juste et équitable. Cette approche évite que les communautés ne demandent à d'autres acteurs de garantir leur sécurité ou justice.

2.2 Assurer un maillage sécuritaire de la région transfrontalière et mutualiser les interventions

La faible couverture de la région par les Forces de défense et de sécurité est ressortie comme un élément qui érode le vivre ensemble. Le fait de ne pas avoir une représentation équitable des FDS de part et d'autre de la frontière cause des incompréhensions au sein de la population et des frustrations envers les communautés voisines. Une meilleure couverture sécuritaire et une mutualisation des interventions favorisera la sécurité des populations et permettra de prévenir l'implantation de groupes armés terroristes dans la localité.



Conclusion générale

Conclusion générale :

L'analyse menée permet de relever que la plupart des dynamiques conflictuelles transfrontalières prennent leur source dans le bornage. Les incompréhensions liées à l'opération ont fait naître et se développer chez certaines populations la conviction qu'elles peuvent désormais se baser sur les frontières pour justifier le retrait des champs. La méconnaissance et le non-respect de la législation sont eux-aussi des sources de tensions de part et d'autre de la frontière.

Un autre défi concerne la faible coordination entre les deux pays dans la réponse qu'ils apportent aux situations que vivent les populations à la frontière. Ce déficit fait que celles-ci se retrouvent avec des pratiques et des actions de contrôle différentes concernant la sécurité qui entraînent des répercussions sur la cohésion sociale.

« Les Etats n'interviennent pas de la même manière (au même niveau) face aux situations à la frontière. Exemple : Faramana et Mahon. Les FDS sont cagoulés ici et de l'autre côté, ils sont en tapette, comme les VADS (volontaire adjoint de sécurité) chez nous. Donc les gens viennent faire des dégâts et courent rentrer de l'autre côté. Vu que les Etats ne répondent pas au même niveau, il y a des conflits qui naissent »⁶⁷.

En somme, la gestion des ressources naturelles dans la zone transfrontalière pose des problèmes particuliers liés au fait que ces ressources sont réparties sur plusieurs territoires étatiques qui ont des législations différentes. Pourtant, ce sont les mêmes peuples qui partageaient depuis des siècles des liens forts. Il y a donc lieu avec des actions stratégiques de

renforcer ou reconstruire ceux-ci. Les changements climatiques qui entraînent une raréfaction des ressources naturelles exigent de faire en sorte qu'une cohésion entre les populations des deux Etats soit effective en vue d'une amélioration de la gestion desdites ressources.

Certes, de l'avis des autorités consultées, il y a eu une sensibilisation sur le sens du bornage.

« Il y a eu des actions de sensibilisation des populations par rapport aux adaptations aux changements climatiques. Des consultations et des activités de sensibilisation ont été menées au niveau des populations frontalières sur les ressources naturelles et les conflits qui peuvent naître au niveau des ressources naturelles vu qu'on est obligé de vivre ensemble »⁶⁸.

Toutefois, les consultations menées sur le terrain et l'analyse des données révèlent que des défis restent à relever concernant la sensibilisation, la formation, l'information et l'éducation des populations pour qu'elles intègrent de part et d'autre les principes du vivre-ensemble.

« C'est dans l'imaginaire des intellectuels que les frontières existent. Les communautés font abstraction des frontières. Entre nous, il n'y a pas de frontières et s'il y a à préserver ou à utiliser, nous devons préserver et utiliser ensemble, voilà ce qu'on peut dire aux populations »⁶⁹.

Surtout, cette sensibilisation et cette éducation ne doivent pas être ponctuelles, occasionnelles. Au contraire, elles doivent être continues et répétées

67 Entretien avec le 1er vice-président du Conseil régional des Hauts-Bassins chargé de l'agriculture, de l'eau, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 16 juillet 2020.

68 Entretien individuel avec la directrice provinciale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Kéné Dougou, Orodara (Burkina Faso), 20 juillet 2020.

69 Entretien individuel avec la directrice provinciale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Kéné Dougou, Orodara (Burkina Faso), 20 juillet 2020.

dans le temps au regard de la forte mobilité des populations dans la zone et du renouvellement perpétuel des générations.

« Pour refuser que l'autre cultive son champ si les textes permettent de cultiver son champ au-delà de la frontière, qu'est ce qui a manqué ? La réponse réside dans un défi qui est la sensibilisation des populations aux frontières. La population évolue, les générations changent. Il faut donc des actions continues, il ne faut pas juste une sensibilisation spontanée et unique »⁷⁰.

Au-delà de tout, il y a lieu d'œuvrer au développement de toute la zone transfrontalière. L'une des clés pour renforcer la cohésion sociale est la mise en œuvre d'initiatives pérennes pour accélérer le développement à travers la construction d'infrastructures, la professionnalisation des femmes, des hommes et des jeunes, de même que le renforcement des capacités de production, de transformation et de commercialisation des produits agro-sylvo-pastorales.

70 Entretien individuel avec le 1er adjoint au maire de la commune de Koloko (Burkina Faso), 21 juillet 2020.

Annexes

Annexe 1

Zone d'intervention du projet IMRAP/Interpeace aux frontières Mali/Burkina Faso



Annexe 2

Tableau récapitulatif des participants Mali

Répartition des participants par sexe		
Participants locaux	305	92%
Hommes	234	77%
Femmes	71	23%
Acteurs institutionnels	27	8%
Hommes	26	96%
Femmes	1	4%
TOTAL	332	100%

Répartition par catégorie socio-professionnelle		
Chasseurs	31	10%
Agriculteurs	150	49%
Eleveurs	75	25%
Pêcheurs	3	1%
Autorités coutumières/ religieuses	42	13%
Autres	4	2%
TOTAL	305	100%

Tableau récapitulatif des participants Burkina Faso

Répartition des participants par sexe		
Acteurs locaux	142	84%
Hommes	68	48%
Femmes	74	52%
Acteurs institutionnels	27	16%
Hommes	25	93%
Femmes	2	7%
TOTAL	169	100%

Répartition par catégorie socio-professionnelle		
Commerçants	10	7%
Agriculteurs	90	63%
Eleveurs	27	20%
Pêcheurs	2	1%
Autorités coutumières/ religieuses	12	8%
Autres	1	1%
TOTAL	142	100%

Annexe 3 : Répartition des focus groups et entretiens individuels par localité

Communes de Danderesso/Nongon Souala	Villages consultés	Activités réalisées			Nombre participants	
		Focus groups			ITV	
		Homogène	Hétérogène	Pts /FG		
		Femme				
	Nampasso	1		7	2	9
	Bezanso	1	1	19	5	24
	Kohonny			7	4	11
	Danderesso	1	1	30	3	33
	Zoumayiré		1	8	4	12
	Niezanso		1	10		10
	Fourouma		2	8		8
	Togolabougou		1	19		19
	Yakébougou		1	19		19
Commune de Finkolo	Hérémakono		2	26	8	24
	Finkolo					
	Kouloukan			18	1	19
	Missidougou	1	1	10	10	20
Sikasso	Sikasso	1	2	49	18	67
	Focus groups transfrontalier	2	6	84	-	84
	Total			324	60	
Commune de Koloko	Koloko	1	1	24		24
	Sintasso	1	1	24		24
	Sifarasso	1	1	24		24
Commune de Sindo	Sindo	1	1	24		24
	Gondaga					
	Fanfiela	1	1	24		24

Orodara	Koloko – Sifarasso	-	1	10	10
	Sintasso	-	1	10	10
Focus groups transfrontaliers	Koloko – Sifarasso – Sintasso	1	-	6	6
	Koloko – Sifarasso – Sintasso	-	1	11	11
		1	1	24	24

	Localité	Homogène	Hétérogène	Pts. /FG	ITV	Pts/FG/ITV
Total des consultations au Burkina Faso et au Mali	8	14	25	227	40	267
	14			324	60	384
				551	100	651

NB : La répartition du nombre total des participants consultés au Mali et au Burkina Faso est la suivante :

Pts : Participants =651

F/G : Focus groups=551

Entretiens individuels=100

Bibliographie

Bibliographie

Benjamin Roger, Il y a trente ans éclatait la « guerre de Noël » entre le Mali et le Burkina Faso, 25 décembre 2015.

Camaleonte Maxime, Le foncier : conflits autour de l'accès à l'espace, Cas de l'Afrique soudano-sahélienne, 2002-2003.

Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, *un rapport du projet pour stabiliser le Mali*, juillet 2019.

Centre pour le dialogue humanitaire HD, « La montée de l'insécurité transfrontalière », rapport national Burkina Faso.

Cissé Ibrahima, Maiga Abdou Yéhiya, Bélières Jean-François, Traoré Aboubacar, Kounkantji Bitchibali, « Croissance démographique, développement de la culture du coton et gestion durable des ressources naturelles en zone sud Mali, (juin 2007), rapport synthétique.

Dakouo Ambroise, « Les pratiques du dialogue intercommunautaire pour la paix et la réconciliation au Mali », *Expériences & Analyses ORFED/ GENOVICO*. Du groupe à l'individu : dynamique de la gestion foncière en pays Gouin sud-ouest du Burkina Faso (mars 2008).

Guide pratique sur la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles.

IMRAP, « Je marche avec les garçons », Trajectoires des jeunes vers la violence, miroir des dynamiques de genre à l'échelle de leur société ? Une analyse locale des rôles de genre et des pressions sociales en Côte d'Ivoire et au Mali.

IMRAP/Interpeace, *Autoportrait du Mali : les obstacles à la paix*, janvier 2015 INTERPEACE.

IMRAP/Interpeace, *Portraits croisés, analyse des dynamiques de conflits et de résilience dans les cercles de Koro et Bankass*, Novembre 2017.

International Alert, « la recherche-action participative : une méthode pour rétablir les liens sociaux fracturés », leçons d'un projet en République démocratique du Congo (RDC), juin 2015.

International Alert, « Maintenir la paix et la stabilité dans la région de Sikasso au Mali », Stratégies pour endiguer les conflits fonciers, 2020.

Loi d'orientation agricole du Mali (septembre 2006).

Nicolas Hubert, « Burkina Faso : un terreau pour la propagation du conflit malien ? »,

« Le Burkina Faso, le Mali et le Niger lancent le projet transfrontalier du Liptako Gourma », mai 2018.

Nicolas Hubert, « Burkina Faso : un terreau pour la propagation du conflit malien ? », Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), juin 2021.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Document de travail pour la période d'application, 2008.

Politique foncière agricole du Mali (avril 2014).

Primature, secrétariat général du gouvernement, DECRETN°09-01.1/P-RM du 19 janvier 2009 fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions foncières locales et communales. Mali.

Promédiation, une nouvelle « des trois frontières : l'extension de la menace djihadiste aux frontières du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire », rapport d'analyse, janvier 2020.

Zounou Bienvenu par « Interaction entre problématiques foncières et identités socio-territoriales dans l'ouest du Burkina Faso », Thèse en vue de l'obtention du doctorat, soutenue (mars 2008).



Interpeace
Bureau de Ouagadougou

Ouaga 2000
Section 288 A, lot 35, Parcelle 07
01 BP 6313 Ouagadougou 01

www.interpeace.org



IMRAP

Balabougou Est
Avenue de l'OUA 27 Porte 357
Rue 27 Porte 357
Bamako, Mali



PATRIP
Foundation

Myliusstraße 9
Frankfurt am Main
Germany
info@patrip.org



En partenariat avec les Nations unies